



« UNIR NOS FORCES... SAISIR LES OCCASIONS »

RAPPORT ANNUEL

2007
SDBJ



TABLE DES MATIÈRES

4	LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
6	LETTRE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
8	MISSION, VISION ET CHAMPS D'INTERVENTION
12	BILAN DES RÉSULTATS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2005-2007
15	CONTEXTE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE EN 2007
18	REVUE FINANCIÈRE 2007
21	RÉSULTATS SECTORIELS 2007
21	• Activités de développement économique
28	• Activités de service
31	• Activités hôtelières
33	PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2008-2010
36	ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007
36	• Rapport de la direction
37	• Rapport du vérificateur
38	• Résultats de l'exercice
39	• Résultat étendu, surplus d'apport et déficit cumulé
40	• Bilan
41	• Flux de trésorerie
43	• Notes complémentaires
60	CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
66	MENTIONS LÉGALES
67	CARTE DU TERRITOIRE



LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'AUBE DE 2008

Plusieurs événements ont marqué l'année 2007, le plus notable étant sans doute l'adoption, par le conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James (SDBJ), d'un nouveau plan de développement pour la période s'étalant de 2008 à 2010. Ce plan a été soumis à l'approbation gouvernementale en novembre 2007 et son élaboration a nécessité une contribution importante de la part de tous les administrateurs ainsi que de l'équipe de direction de la Société.

Cet exercice a permis de mettre à jour le contexte dans lequel évolue la Société ainsi que les principaux enjeux et défis reliés à l'économie du territoire. Le plan s'est ensuite enrichi des commentaires de divers organismes présents sur le territoire ainsi que de certains ministères œuvrant en développement économique ou avec lesquels la Société entretient des liens. Conséquemment, le plan de développement contient cinq orientations majeures auxquelles sont associés 12 objectifs stratégiques. Pour chaque objectif, des cibles à atteindre basées sur différents indicateurs de performance ont été déterminées.

La préoccupation principale à la base de ces stratégies consiste à repositionner l'image de la Société afin qu'elle soit reconnue par une majorité d'intervenants du territoire comme un acteur important en développement économique. Le bilan des résultats atteints dans le cadre du plan de développement précédent démontre sans aucun doute qu'elle atteint les cibles qu'elle se fixe, ce qui est un gage de succès pour la réalisation de son prochain plan.

À cet effet, soulignons qu'au cours des trois dernières années :

- Notre chiffre d'affaires est passé de 18 409 914 \$ à 24 632 975 \$.
- Nos objectifs d'investissement pour le secteur minier ont été surpassés et totalisent 3 703 786 \$.
- Ces investissements auront permis à nos partenaires miniers d'effectuer des dépenses d'exploration de près de 26 millions de dollars sur le territoire.
- Le rendement cumulé de nos portefeuilles d'investissement s'élève à 74,4%.
- La valeur marchande de nos portefeuilles de placement dédiés au développement économique est passée de 5 490 991 \$ à 15 189 406 \$.
- Les frais généraux de la Société ont été réduits de plus de 365 000 \$ et représentent maintenant une proportion de 4,6 % de notre chiffre d'affaires.
- La dette à long terme a été complètement remboursée.
- Les capitaux propres de la Société ont progressé de 6 530 734 \$ à 20 048 973 \$.
- Notre déficit cumulé a été abaissé de 67 596 766 \$ à 55 500 424 \$.

04

Par ailleurs, même si la Société n'a pas atteint ses objectifs d'investissement dans les autres secteurs de l'économie, elle a tout de même investi 400 000\$ dans divers projets d'affaires durant l'année 2007. De plus, nos activités ont engendré des retombées économiques directes et importantes pour le territoire, soit près de 17 millions de dollars en 2007. C'est ainsi que plus de 80% de nos dépenses de fonctionnement ont bénéficié aux populations et entreprises du territoire.

L'année 2007 a permis à la Société d'entreprendre une nouvelle étape, un nouvel élan, qui nous permet d'affronter de nouveaux défis. Afin de les relever avec succès, la Société entend œuvrer davantage à réunir les conditions propices à l'émergence de projets d'affaires structurants pour l'économie du territoire. De plus, nous nous impliquerons activement dans le cheminement de certains projets de développement particulièrement stratégiques pour l'économie de la région. La Société deviendra ainsi un agent catalyseur afin d'accélérer la réalisation des projets d'affaires, tout en s'assurant de leur viabilité.

À titre de président du conseil d'administration, je tiens à souligner la nomination officielle de M. Raymond Thibault en tant qu'administrateur et président-directeur général de la Société. M. Thibault assumait ces fonctions de façon intérimaire depuis octobre 2005.

Au nom du conseil d'administration, je remercie les membres de notre personnel pour les efforts qu'ils ont déployés à la réalisation de notre mission. Leur professionnalisme et leur engagement contribuent au progrès du territoire de la Baie-James et de sa population.

Le président du conseil d'administration,



Michel Garon

05



LETTRE DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL

DES DÉFIS RELEVÉS AVEC SUCCÈS

Les résultats présentés dans ce rapport annuel démontrent que les orientations et les objectifs retenus par la Société pour la période de 2005 à 2007 ont été en grande partie atteints, ce qui témoigne du désir d'implication du personnel, ainsi que de la performance des stratégies et des outils de gestion.

Pour atteindre les objectifs de son plan de développement triennal, la Société établit, avec l'approbation du conseil d'administration, un plan d'action annuel dans lequel elle précise ses objectifs et les diverses activités ou actions prioritaires qu'elle compte réaliser. Un rapport d'activité, qui résume les résultats des principaux indicateurs du plan d'action annuel de la Société, est soumis trimestriellement au conseil d'administration accompagné d'une analyse des résultats. Un rapport financier trimestriel, comprenant le bilan et l'état des résultats ainsi qu'un suivi des différents portefeuilles de placement de la Société accompagne ce rapport d'activité. De plus, un suivi de l'avancement des diverses activités prévues dans le plan d'action annuel est préparé trimestriellement et communiqué à l'ensemble du personnel.

Ces différents instruments de gestion permettent à la Société de réajuster continuellement ses différentes stratégies et moyens d'action afin d'atteindre les objectifs poursuivis dans son plan de développement.

En 2007, le chiffre d'affaires a atteint 24 632 975 \$, soit une baisse de cinq millions de dollars ou 17% par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par la non-récurrence d'un gain en 2006 de 6 500 000 \$ résultant de la vente des intérêts que la Société détenait dans le projet minier Persévérance.

Le bénéfice d'exploitation de 2007 s'élève à 2 661 506 \$ et est principalement attribuable à la performance de notre portefeuille de placement minier. Le bénéfice net s'élève plutôt à 1 886 455 \$ en raison notamment d'une moins-value durable sur placement ainsi que d'une baisse de la juste valeur des actifs détenus ou désignés à des fins de transaction. Pour 2007, le rendement sur les capitaux propres de la Société atteint ainsi 11,2%. Ce bénéfice net aura permis d'injecter un montant de 2,2 millions de dollars dans nos différents portefeuilles de placement dédiés au développement économique.

L'année 2007 aura également permis à la Société de conclure la vente du complexe Pierre-Radisson et de l'Auberge Radisson à Hydro-Québec. La décision de vendre ces actifs immobiliers résulte des difficultés à rentabiliser l'exploitation du complexe pour en assurer sa préservation. Cependant, la Société poursuit l'exploitation de l'Auberge pour le compte d'Hydro-Québec, jusqu'à sa vente éventuelle à un exploitant privé.

06

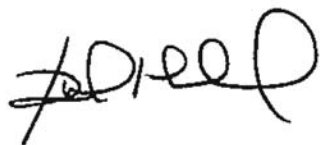
La Société bénéficie maintenant de meilleures assises financières, ce qui lui permettra dorénavant d'assumer un leadership plus important dans la réalisation de projets de développement économique particulièrement stratégiques pour le territoire. À preuve, l'implication de la Société dans le projet de développement d'une usine de torréfaction de bois à Chapais a permis aux promoteurs de réaliser rapidement qu'un tel projet ne pouvait être viable financièrement dans l'état actuel du marché. Cela leur permet maintenant d'envisager d'autres avenues de valorisation de l'énergie excédentaire de l'usine de cogénération de cette localité.

De plus, l'investissement qu'elle a fait dans Hôtel Matagami inc. a permis de fournir une relève entrepreneuriale à une entreprise bien établie à Matagami. Par son investissement dans Fontech inc., la Société démontre qu'elle désire supporter les entreprises qui en sont au stade de démarrage et qui ont besoin de capitaux de croissance.

Pour les trois prochaines années, la Société devra trouver le juste équilibre entre la rentabilité de ses activités et une plus grande implication dans le développement économique du territoire. Elle aura également à tirer profit des importants projets d'investissements publics et privés qui se font actuellement sur le territoire de la Baie-James afin de diversifier davantage l'économie de la région. Cela mettra également en place un contexte favorable militant en faveur de la rénovation de ses différentes infrastructures d'accès et d'accueil. La réhabilitation de la route de la Baie-James constituera alors un dossier d'importance pour la Société, de même que la rénovation de ses installations au relais routier du kilomètre 381.

Je me joins au président du conseil d'administration pour féliciter et remercier les membres de notre équipe pour les succès qui caractérisent l'année 2007. Cette performance nous permet d'entrevoir l'avenir avec grand optimisme. Pour relever les nombreux défis qui nous attendent, la Société devra unir ses forces avec celles des différents acteurs du développement économique afin de saisir toutes les occasions qui se présenteront sur le territoire de la Baie-James.

Le président-directeur général,



Raymond Thibault, ing.

07

MISSION, VISION ET CHAMPS D'INTERVENTION

NOTRE MISSION

La Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie-James, créant la Société, a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 14 juillet 1971. Elle a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du territoire de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins.

Dans le cadre de cette mission, la Société favorise la concertation avec les autres intervenants, tant ceux du secteur public que du secteur privé. Elle peut également exécuter tout mandat que lui confie le gouvernement, un de ses ministères, organismes ou sociétés, dans tout domaine connexe à ses objets et dont les frais sont supportés, en tout ou en partie, par le mandant.

La Société ne bénéficie d'aucun subside du gouvernement du Québec afin de financer son fonctionnement. Ainsi, l'impératif d'autofinancer ses activités demeure au cœur des préoccupations de ses gestionnaires.

NOTRE VISION

La vision qui a inspiré le choix des orientations et objectifs stratégiques dans le cadre de son Plan de développement 2005-2007 consiste à :

Être une société d'État reconnue pour ses actions visant le développement du potentiel économique du territoire

08



Lac aux Dorés, en bordure du parc à résidus de la mine Copper Rand de Ressources Campbell inc. à Chibougamau

NOS CHAMPS D'INTERVENTION

La Société intervient dans trois grands secteurs : le développement économique, la gestion d'infrastructures de transport et la gestion hôtelière.

Le secteur du développement économique a pour mission de rechercher, susciter et soutenir des projets d'affaires et y participer, en conformité avec les politiques d'investissement de la Société. Pour ce faire, ce secteur compte sur un fonds de développement et un fonds d'investissement.

Le fonds de développement a pour objectif de participer financièrement à la réalisation d'études de préféabilité et de faisabilité, jusqu'à concurrence de 50% des dépenses encourues par le promoteur. Soulignons que si le projet se réalise, cette participation sera convertie en prêts non garantis, en capital-actions, en débetures convertibles ou en acquisitions de propriété intellectuelle.

Pour sa part, le fonds d'investissement a pour objectif d'investir dans des projets d'affaires structurants et rentables sur le territoire de la Baie-James. Les véhicules financiers privilégiés sont l'achat de capital-actions et la débeture convertible. Les investissements recherchés sont de l'ordre de 150 000 \$ à 500 000 \$.

Tous les secteurs d'activité économique sont ciblés par ces interventions, à l'exception du commerce au détail, de l'immobilier et des projets de développement hydroélectrique.

De plus, la Société a une politique d'investissement distincte pour les sociétés juniors d'exploration minière. Réservée aux compagnies publiques inscrites en Bourse, cette politique vise à contribuer au renouvellement des ressources minérales du territoire de la Baie-James, à contribuer à la pérennité de l'industrie minière sur le territoire ainsi qu'à augmenter les investissements totaux qui y sont réalisés en exploration minière. Les investissements recherchés se situent également entre 100 000 \$ et 500 000 \$ et prennent la forme de placements privés en capital-actions ou des placements privés en débetures convertibles.

En matière de gestion d'infrastructures de transport, la Société exécute, en concordance avec sa loi constitutive, des mandats de gestion pour le compte de deux clients principaux, Hydro-Québec et le ministère des Transports du Québec (MTQ). Mentionnons que la Société est propriétaire de la route de la Baie-James, du chemin de Chisasibi et de l'aéroport de La Grande-Rivière.

La Société effectue ces mandats en tenant compte des besoins et des limites financières des bailleurs de fonds, tout en maximisant les retombées économiques régionales reliées à ces activités. Les modes de gestion se démarquent par l'importance qu'elle reconnaît aux entrepreneurs du territoire. C'est ainsi qu'elle utilise un fichier de fournisseurs pour l'octroi de la plupart de ses contrats de sous-traitance.

En gestion hôtelière, la Société assure l'exploitation de l'Auberge Radisson, du relais routier du kilomètre 381 ainsi que la gestion, pour le compte d'une société en commandite, du campement du kilomètre 257. Le mandat de l'Auberge Radisson consiste à offrir des services hôteliers de qualité tout en générant des bénéfices suffisants pour sa préservation et son développement. L'exploitation d'un bar, le Club des seize, fait aussi partie de ses activités. Rappelons que la vente de l'Auberge a été conclue en faveur d'Hydro-Québec à la fin de 2007.

09

Pour sa part, le relais routier du kilomètre 381 offre des services de restauration, d'hébergement et de distribution de carburant aux usagers de la route de la Baie-James. On y retrouve également des services de premier intervenant (services ambulanciers). Le poste d'accueil et d'enregistrement pour la chasse d'hiver au caribou de la Direction de la protection de la faune du Nord-du-Québec y a par ailleurs été exploité en 2007. C'est actuellement le seul relais routier sur cette route de plus de 620 kilomètres, ce qui en fait un actif stratégique pour la clientèle touristique dans le secteur nord du territoire.

Quant au campement du kilomètre 257 sur cette même route, la Société en assure la gestion pour le compte d'une société en commandite.

GOVERNANCE ET EFFECTIFS

La Société est administrée par un conseil d'administration composé du président du conseil, du président-directeur général et d'un maximum de cinq autres membres, nommés par le gouvernement. Le conseil d'administration exerce tous les droits et pouvoirs que la Société est autorisée à exercer en vertu de sa loi constitutive, de ses règlements ou des autres lois qui la régissent. Le gouvernement doit, par ailleurs, désigner un membre de son conseil d'administration parmi les Cris de la Baie-James, en consultation avec l'Administration régionale crie.

Le président du conseil convoque les réunions, les préside et voit à leur bon fonctionnement. Il exerce en outre les autres fonctions qui lui sont assignées par le conseil. Durant l'année 2007, l'engagement des administrateurs s'est concrétisé par la tenue de 11 séances du conseil d'administration de la Société.

Enfin, conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, la Société s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie applicable à ses administrateurs. Au cours de l'année 2007, la Société n'a reçu aucune plainte et n'a eu aucun cas à traiter à l'égard de ses administrateurs.

Le président-directeur général administre les affaires de la Société pour l'atteinte de ses orientations stratégiques, par le choix d'objectifs d'intervention, la mise en œuvre d'un plan d'action et l'évaluation des résultats obtenus à l'égard de chacun des objectifs retenus.

Au 31 décembre 2007, l'effectif de la Société est composé de 74 employés. L'étendue du territoire ainsi que les diverses activités réalisées nécessitent que cet effectif soit déployé à Chibougamau, à Matagami, à Radisson ainsi qu'au relais routier du kilomètre 381, le long de la route de la Baie-James.

COMPOSITION DE L'EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2007

Cadres supérieurs	5	Hommes	47	20 à 29 ans	14
Cadres intermédiaires	7	Femmes	27	30 à 39 ans	13
Réguliers	41			40 à 49 ans	18
Occasionnels	21			50 ans et plus	29



BILAN DES RÉSULTATS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2005-2007

Voici un rappel des orientations et des objectifs stratégiques retenus par la Société dans le cadre de son Plan de développement 2005-2007, ainsi que les résultats atteints à son échéance.

ORIENTATION 1 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Dans le contexte mondial qui prévaut pour les sociétés minières, le territoire se devait de demeurer concurrentiel en termes d'attraits afin de les encourager à y investir en exploration. Le redressement du prix des métaux de base et des métaux précieux, qui s'est amorcé en 2006 et qui s'est poursuivi en 2007, a contribué à augmenter significativement les travaux d'exploration sur le territoire. Du reste, les investissements réalisés par la Société dans les compagnies juniors d'exploration minière ont également contribué au renouvellement des ressources minérales du territoire.

En outre, la Société entendait investir dans des projets d'affaires structurants pour l'économie du territoire, et ce, en partenariat avec l'entreprise privée et d'autres investisseurs institutionnels. Le contexte de morosité qui a prévalu en 2006 et 2007 dans l'industrie forestière est venu contrecarrer tous les efforts de la Société afin de supporter la réalisation de projets d'affaires dans ce secteur. Enfin, la Société a poursuivi son implication dans le développement de projets d'affaires avec ses différents partenaires régionaux.

Les objectifs visés par cette orientation et les résultats observés se présentent ainsi :

OBJECTIF 1 : CONTRIBUER AU RENOUVELLEMENT DES RESSOURCES MINÉRALES

- **Réaliser des investissements totalisant trois millions de dollars dans des compagnies juniors d'exploration :**

Nous avons dépassé notre cible, 3 703 786\$ ont été investis, soit 123,4% de notre objectif.

- **Assurer que ces investissements génèrent des travaux d'exploration d'un montant global de 10 millions de dollars :**

Nous avons surpassé notre cible. Des travaux d'exploration pour un montant total de 25 742 419\$ seront réalisés, soit 257,4% de notre objectif.

OBJECTIF 2 : PARTICIPER AU FINANCEMENT DE PROJETS D'AFFAIRES

- **Réaliser des investissements totalisant 1 500 000\$ dans des projets d'affaires :**

Cette cible n'a pas été atteinte; les investissements totalisent 600 000\$, soit 40% de l'objectif initial.

- **Assurer que ces investissements génèrent des investissements totaux de 7 500 000\$:**

Nous avons généré des investissements de 6 750 000\$, soit 90% de l'objectif initial.



Les ponts de la route de la Baie-James ont été conçus pour supporter une charge vive de 500 tonnes afin de permettre le transport des groupes transformateurs destinés aux différentes centrales hydroélectriques.

OBJECTIF 3 : PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'AFFAIRES JUSQU'AU STADE DU FINANCEMENT

- **Investir 300 000 \$ dans des projets d'affaires en développement :**

Cette cible n'a pas été atteinte, le montant investi s'élevant à 185 078 \$.

- **Au moins un projet d'affaires en développement aura franchi avec succès l'étape de son financement d'ici 2007 :**

Cette cible n'a pas été atteinte.

ORIENTATION 2 : RÉALISER DIFFÉRENTS MANDATS POUR LE GOUVERNEMENT, SES ORGANISMES OU MINISTÈRES OU D'AUTRES ORGANISMES DU TERRITOIRE

Les effectifs de la Société sont déployés dans différents pôles, couvrant ainsi l'ensemble du territoire de la Baie-James. L'équipe de gestion d'infrastructures de transport a la capacité de réaliser encore plus de mandats en utilisant des pratiques qui favorisent les retombées économiques régionales. Cela répond, par ailleurs, aux attentes et aux préoccupations signalées par le milieu lors des consultations effectuées par le MTQ, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de transport du Nord-du-Québec.

Il en va de même pour les autres secteurs d'activité de la Société alors que les pratiques de gestion favorables à la région peuvent également être mises à profit. Voici les objectifs que la Société associe à cette orientation ainsi que les résultats atteints :

OBJECTIF 4 : PRÉSERVER ET ÉLARGIR LE MANDAT DE GESTION D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

- **En 2007, les activités de gestion d'infrastructures de transport généreront des honoraires de 950 000 \$:**

Notre cible a été atteinte, les honoraires générés s'élevant à 989 509 \$.

OBJECTIF 5 : RECHERCHER DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION EN RELATION AVEC LA MISSION DE LA SOCIÉTÉ

- **En 2007, les autres mandats de gestion rapporteront des honoraires de 300 000 \$:**

Cette cible n'est pas atteinte, les honoraires de gestion générés pour les autres mandats s'élevant à 144 650 \$.

13

ORIENTATION 3 : AMÉLIORER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE SES ACTIVITÉS

La Société s'est dotée de politiques administratives qui génèrent des retombées économiques significatives sur le territoire de la Baie-James. Au chapitre de l'emploi, la grande majorité de ses employés réside de façon permanente dans la région. De plus, la Société utilise un fichier de fournisseurs régionaux pour octroyer de nombreux mandats en impartition.

Par ailleurs, ses interventions en développement économique prennent également en compte la création d'emplois. Voici l'objectif qu'elle entendait poursuivre et les résultats observés :

OBJECTIF 6 : MAXIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE SES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE

- **La proportion des retombées économiques directes engendrées par ses activités en comparaison des dépenses de fonctionnement totales atteindra 80 % en 2007 :**

Cette cible a presque été atteinte, la proportion s'élève à 79 %.

ORIENTATION 4 : VALORISER LES MEMBRES DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ ET LES ASSOCIER ACTIVEMENT À L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE

Afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés, la Société devait absolument compter sur les membres de son personnel. À tous les égards, les cibles identifiées dans le plan de développement étaient ambitieuses, faisant de leur implication et de leur adhésion aux orientations et à la mission de la Société des éléments essentiels à la réussite. Les objectifs poursuivis par cette orientation et les résultats se présentent ainsi :

OBJECTIF 7 : OFFRIR UN MILIEU DE TRAVAIL VALORISANT ET STIMULANT

- **En 2007, l'indice de satisfaction des membres du personnel concernant la formation, le processus d'évaluation de la performance, la reconnaissance et la motivation au travail sera d'au moins 70 % :**

Cette cible a presque été atteinte, l'indice de satisfaction globale s'élevant à 69 %.

- **Avoir consacré 2,5 % de la masse salariale à la formation du personnel d'ici 2007 :**

Cette cible a presque été atteinte, la proportion étant de 2,33 %.

OBJECTIF 8 : AMÉLIORER LES COMMUNICATIONS INTERNES

- **L'indice de satisfaction des membres du personnel concernant les communications internes atteindra 70 % :**

Cette cible a été atteinte, un indice de satisfaction de 72 % a été observé.

OBJECTIF 9 : MAINTENIR L'AUTOFINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

- **Atteindre l'autofinancement des activités à chacune des années du plan de développement :**

Cette cible a été atteinte, les fonds d'exploitation générés sont de 384 950 \$ en 2005, de 1 232 746 \$ en 2006 et de 223 717 \$ en 2007.

- **Atteindre un taux de rendement cumulé de 20 % pour les placements durant la période s'étalant de 2005 à 2007 :**

Cette cible a été surpassée, un taux de rendement cumulé de 74,4 % est atteint depuis 2005.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE EN 2007

Beaucoup d'effervescence a encore été observée dans le secteur minier en 2007 alors que l'industrie forestière était toujours aux prises avec la pire crise de son histoire. Ce contexte économique a favorisé le déplacement des emplois et le repositionnement de certaines entreprises de sous-traitance du secteur forestier au secteur minier. Aussi, avec le lancement du projet hydroélectrique Eastmain-1-A et la dérivation de la rivière Rupert, les entrepreneurs et fournisseurs du territoire ont pu profiter des différentes règles de maximisation des retombées mises de l'avant par Hydro-Québec.

INDUSTRIE MINIÈRE

Avec la hausse marquée du prix de l'ensemble des métaux depuis 2002, l'industrie minière du territoire de la Baie-James a encore fait l'objet d'une intensification de ses activités en 2007. Dans un contexte de mondialisation où un mouvement de consolidation par les grands producteurs étrangers risque de modifier toute la filière industrielle au niveau national, de nouveaux défis d'adaptation s'imposent (concurrence, financement, formation et rétention de la main-d'œuvre spécialisée, technologie, fabrication d'équipements).

Selon plusieurs analystes, le prix des métaux de base (cuivre et zinc) devrait se maintenir sensiblement au prix actuel à court et moyen terme, alors que la progression du prix de l'or devrait se poursuivre de façon modérée durant les prochaines années.

L'or, les métaux de base ainsi que le diamant sont les principaux minéraux recherchés sur le territoire de la Baie-James. Les importants travaux de définition du gisement aurifère Éléonore, propriété de la société Les Mines Opinaca Ltée, filiale de Goldcorp inc., ont contribué à maintenir l'intérêt des sociétés juniors d'exploration pour les propriétés minières adjacentes à cette découverte. Signalons qu'une mise en production de ce gisement est prévisible d'ici les quatre prochaines années. Depuis la fin de 2006, la recherche d'uranium suscite également beaucoup d'intérêt compte tenu de la remontée éloquent de son prix et des résultats des travaux d'exploration effectués par Ressources Stratéco inc. sur sa propriété Matoush, dans le secteur des monts Otish.

La mine Casa Berardi, près de Villebois, est entrée en production à la fin novembre 2006 alors que deux autres projets miniers sont actuellement en développement, soit Persévérance dans le secteur de Matagami et Langlois dans le secteur de Lebel-sur-Quévillon. Lorsque ces projets auront atteint la production commerciale, soit en 2008, on prévoit qu'ils créeront entre 200 et 250 emplois chacun. Ces projets pourront compter sur des réserves minières pour cinq à sept années de production commerciale. Des découvertes significatives de lentilles de sulfure massif (zinc-cuivre) par le partenariat Donner-Xstrata ouvrent de nouvelles perspectives d'exploration pour le camp minier de Matagami.

Dans le secteur de Chibougamau, la mine Troilus a des réserves jusqu'en 2010, et la mine Copper Rand, jusqu'en 2012. Ces deux mines emploient près de 450 personnes. Pour sa part, la mine Joe Mann a cessé ses activités en cours d'année. Le projet cuprifère de Corner Bay de Ressources Campbell inc. est en phase de développement et un échantillon en vrac est planifié au début de 2008. Une mise en

production de ce gisement est envisageable à court terme. Dans le secteur ouest du territoire, la mine Géant Dormant a des réserves jusqu'en 2008.

Une intensification des travaux d'exploration s'impose donc dans ces secteurs afin d'assurer le renouvellement des ressources et, de ce fait, éviter l'exode de la main-d'œuvre spécialisée et le démantèlement des infrastructures minières présentes.

INDUSTRIE FORESTIÈRE

L'industrie forestière est présentement en pleine réorganisation. La diminution massive et soutenue des mises en chantier aux États-Unis a engendré une décroissance de la demande et, conséquemment, du prix du bois d'œuvre. L'émergence de concurrents russes et chinois sur les marchés engendre une pression additionnelle sur les entreprises québécoises. La force de la devise canadienne de même que l'augmentation du coût de l'énergie ajoutent aux contraintes que doit affronter l'industrie forestière. Cette situation révèle que l'avenir de l'industrie forestière au Québec passe invariablement par une augmentation de la productivité.

D'autre part, le régime forestier actuel ne permet plus d'assurer aux entreprises un approvisionnement suffisant en fibres à coût moindre. Cette conjoncture défavorable force l'industrie en entier, de concert avec les autorités gouvernementales, à revoir en profondeur la stratégie de développement de l'industrie forestière au Québec. En parallèle, une vague de consolidation est observée dans l'industrie, ce qui entraîne la fermeture de certaines usines de transformation jugées non rentables dans le contexte actuel.

Sur le territoire de la Baie-James, les grandes entreprises forestières sont en consolidation et cherchent des moyens pour passer à travers la crise et retrouver leur rentabilité. La crise de l'industrie forestière explique la fermeture temporaire de deux des six usines de sciage qui étaient en exploitation en 2005, soit celle de Lebel-sur-Quévillon et celle de Produits forestiers Nabakatuk à Waswanipi. L'usine de pâtes de Domtar à Lebel-sur-Quévillon avait, quant à elle, cessé sa production à la fin de 2005. Des mises à pied temporaires de personnel ont également été observées dans les scieries toujours en opération. Malheureusement, les différents analystes n'entrevoient aucune amélioration de la situation d'ici 2009.

SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

Le secteur énergétique est revenu à l'avant-plan depuis 2002, alors que la première phase du projet Eastmain a été lancée. C'est le 11 janvier 2007 que le lancement formel de la deuxième phase du projet a été réalisé. Le projet Eastmain-1-A et la dérivation de la rivière Rupert sont estimés à près de cinq milliards de dollars et généreront des retombées économiques évaluées à 532 millions de dollars en région, dont 212 millions de dollars pour le territoire de la Baie-James. Hydro-Québec prévoit qu'au cours des six prochaines années, c'est l'équivalent de 27 000 personnes qui travailleront à la réalisation de ce projet et qu'au plus fort des travaux, plus de 4 000 travailleurs seront présents sur le chantier.

De nouvelles opportunités se présentent dans ce secteur : l'aménagement de minicentrales privées, la possibilité de créer des parcs éoliens ainsi que le développement du potentiel de la biomasse forestière.

L'équipe de signalisation opérant le camion-planteur. En 2007, plus de 350 heures furent réalisées pour l'implantation d'environ 600 poteaux ainsi que la pose de 2 000 panneaux sur les différents chemins et routes dont la gestion incombe à la Société. Seulement sur la route de la Baie-James, vous remarquerez plus de 2 400 panneaux de signalisation.



REVUE FINANCIÈRE 2007

ÉTAT DES RÉSULTATS

En 2007, le chiffre d'affaires s'est élevé à 24 632 975 \$, comparativement à 29 661 500 \$ en 2006, soit une diminution de 17%. Le bénéfice d'exploitation de l'exercice a atteint 2 661 506 \$ et il est principalement attribuable à la performance de notre portefeuille de placement minier.

Le bénéfice net s'élève plutôt à 1 886 455 \$, en raison de la moins-value durable sur placement, des variations de juste valeur des actifs détenus et désignés à des fins de transaction ainsi que de la quote-part dans les résultats de la société satellite. Il est à noter qu'au 31 décembre 2006, la Société avait encouru un bénéfice net de 9 815 651 \$ en raison de l'enregistrement d'un gain de 6 500 000 \$ résultant de la vente de sa participation dans le projet minier Persévérance.

BILAN

L'actif total de la Société est passé de 23 308 165 \$ en 2006 à 25 686 017 \$ en 2007. Cette augmentation de 2 377 852 \$ est attribuable principalement à l'acquisition de placements à long terme en raison des liquidités générées par les résultats d'exploitation ainsi que par la vente du complexe Pierre-Radisson et de l'Auberge Radisson.

La Société dispose d'une autorisation d'emprunt bancaire non utilisé de 4 000 000 \$ au 31 décembre 2007. En 2007, les capitaux propres sont passés de 16 773 783 \$ à 20 048 973 \$ en raison du bénéfice net de 1 886 455 \$ du présent exercice ainsi que de la vente du complexe Pierre-Radisson et de l'Auberge Radisson.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2007, la Société avait 2 048 853 \$ en caisse, ce qui représente une amélioration de 573 698 \$ comparativement à l'exercice précédent. Cette hausse provient des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les activités d'investissement.

Les activités d'exploitation de l'exercice ont permis de générer 223 717 \$ de liquidités comparativement à 1 232 746 \$ en 2006.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ont permis de générer des liquidités de 349 981 \$ en 2007, alors qu'en 2006, elles avaient généré 1 258 362 \$. Il est à noter que les acquisitions de placement de l'exercice furent plus élevées qu'en 2006.

Quant aux activités de financement, elles n'ont pas utilisé de liquidités, comparativement à 750 000 \$ en 2006.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

(en dollars)	2005	2006	2007
Produits d'exploitation	18 409 914	29 661 500	24 632 975
Charges d'exploitation	18 683 091	20 263 297	21 971 469
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	(273 177)	9 398 203	2 661 506
Moins-value durable sur placement	(3 558 554)	-	(196 772)
Variation de la juste valeur des actifs détenus ou désignés à des fins de transaction	-	324 635	(561 079)
Quote-part dans les résultats de la société satellite	(57 627)	92 813	(17 200)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	(3 889 358)	9 815 651	1 886 455

SITUATION FINANCIÈRE

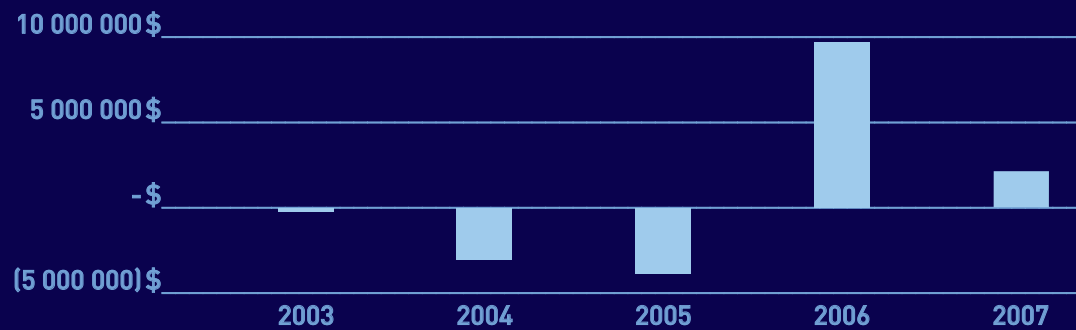
(en dollars)	2005	2006	2007
Actif total	12 249 975	23 308 165	25 686 017
Dette à long terme	600 000	-	-
Capitaux propres	6 530 734	16 773 783	20 048 973

FLUX DE TRÉSORERIE

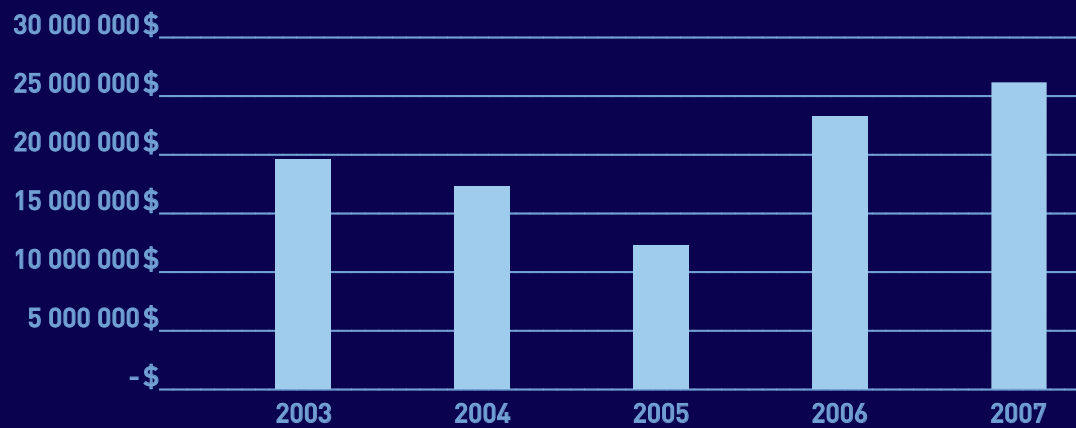
(en dollars)	2005	2006	2007
Activités d'exploitation	384 950	1 232 746	223 717
Activités d'investissement	908 191	1 258 362	349 981
Activités de financement	(1 565 000)	(750 000)	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(271 859)	1 741 108	573 698

19

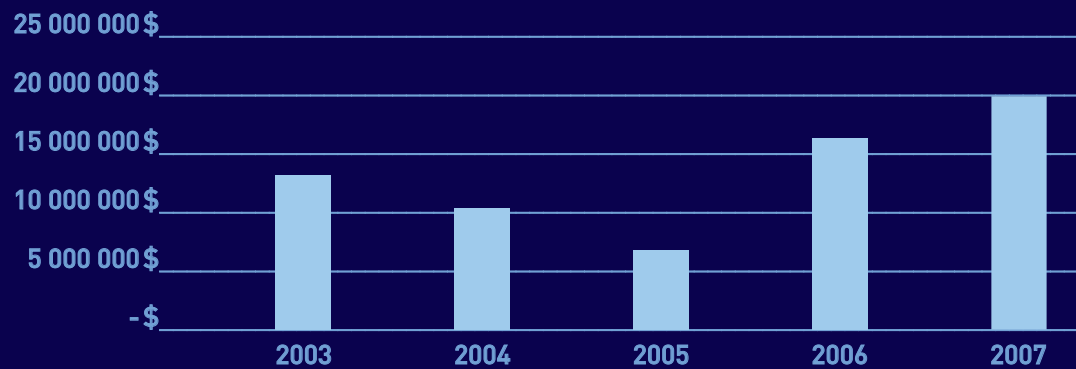
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) 2003-2007



ACTIF TOTAL 2003-2007



CAPITAUX PROPRES 2003-2007



RÉSULTATS SECTORIELS 2007

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2007, le bénéfice d'exploitation pour ce secteur s'élève à 1 820 200\$. Il est imputable en grande partie aux gains engendrés par les ventes d'actions de compagnies minières. Ce bénéfice doit être ramené à un bénéfice net de 1 045 149\$ afin de comptabiliser notamment une moins-value durable sur placement de 196 772\$, ainsi qu'une baisse de la juste valeur des actifs détenus et désignés à des fins de transaction de 561 079\$.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE			
(en dollars)	2005	2006	2007
Produits	261 564	8 981 539	2 471 517
Charges	760 277	541 426	651 317
Bénéfice (perte) d'exploitation	(498 713)	8 440 113	1 820 200
Autres produits (charges)	(3 616 181)	417 448	(775 051)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	(4 114 894)	8 857 561	1 045 149

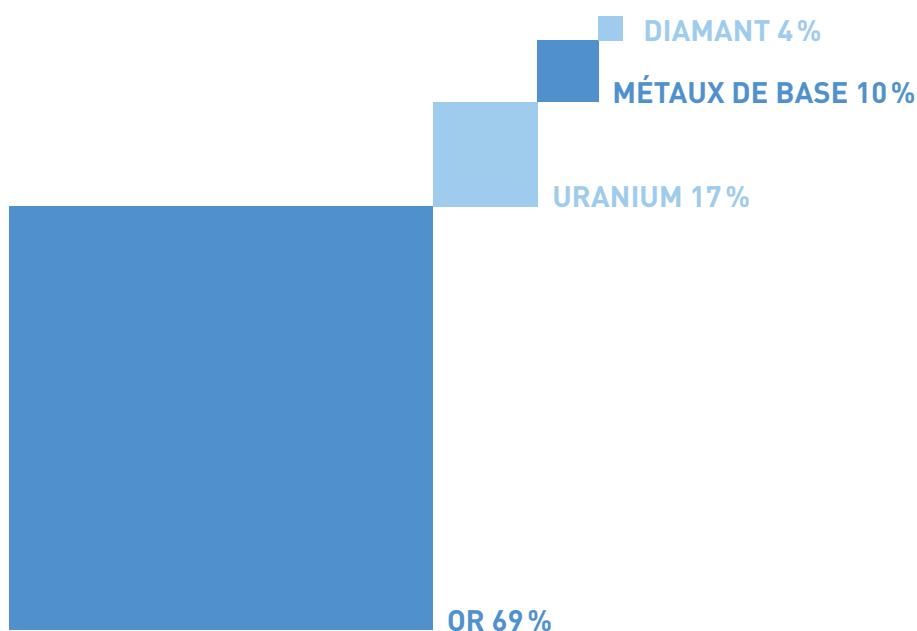
En cours d'année, un montant de 2 200 000\$ a été réinvesti dans le portefeuille de placements équilibré, en prévision des futurs investissements en développement économique. Les revenus générés par ces placements sont consacrés prioritairement à des investissements dans des projets de diversification économique, investissements qui sont enregistrés dans notre portefeuille de placement dédié à la diversification économique.

En ce qui concerne le portefeuille de placement minier, la taille visée pour ce portefeuille est toujours d'une valeur marchande de 6 000 000\$. Les liquidités nécessaires à la conclusion des nouveaux investissements dans ce secteur proviennent des liquidités générées par les ventes d'actions de ce portefeuille et les surplus sont transférés dans le portefeuille de placement équilibré.

ÉVOLUTION DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT

	31 DÉCEMBRE 2005	31 DÉCEMBRE 2006	31 DÉCEMBRE 2007
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ÉQUILIBRÉ			
Encaisse	-	153 418	633 197
Obligations à long terme	-	3 993 576	3 731 292
Actions de sociétés ouvertes	-	2 764 551	4 314 572
JUSTE VALEUR DE CE PORTEFEUILLE	-	6 911 545	8 679 061
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT MINIER			
Encaisse	269 224	497 476	900 468
Obligations à court terme	-	1 531 559	-
Actions de sociétés ouvertes	3 667 403	5 112 965	4 424 080
Actions de sociétés fermées	-	-	150 000
Bons de souscription	427 398	752 033	249 875
JUSTE VALEUR DE CE PORTEFEUILLE	4 364 025	7 894 033	5 724 423
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT – DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE			
Débitures de sociétés privées	669 885	234 951	600 000
Prêts et avances	335 921	185 921	185 921
Placements dans une société satellite (Camp 257 S.E.C.)	121 160	213 973	1
JUSTE VALEUR DE CE PORTEFEUILLE	1 126 966	634 845	785 922
JUSTE VALEUR DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT	5 490 991	15 440 423	15 189 406
INVESTISSEMENTS DIRECTS RÉALISÉS DURANT L'ANNÉE 2007			
Ressources Sirius inc.	99 900 \$		
Exploration Typhon inc.	100 000 \$		
Ressources Métanor inc.	250 000 \$		
Ressources Cadiscor inc.	299 600 \$		
Exploration NQ inc.	150 000 \$		
9182-4417 Québec inc. (Hôtel Matagami inc.)	250 000 \$		
9102-2384 Québec inc. (Fontech)	150 000 \$		
Exercices de bons de souscription	618 967 \$		
TOTAL	1 918 467 \$		

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE MINIER EN FONCTION DU TYPE DE MINÉRAL



LE SECTEUR MINIER, TOUJOURS EN PLEINE EFFERVESCENCE

À l'égard des projets d'investissement effectués dans le secteur minier en 2007, la valeur des travaux d'exploration générés par ceux-ci atteindra 8,78 millions de dollars, dont la majorité sera consacrée à la recherche de métaux précieux (or).

INVESTISSEMENT DANS RESSOURCES MÉTANOR INC.

En 2006, la Société effectuait un premier investissement de 300 000 \$ dans cette entreprise, ce qui aura permis à Ressources Métanor inc. de réaliser un programme d'exploration de surface et souterraine à la mine Bachelor afin d'en accroître les ressources. La performance boursière de ce titre justifiait d'exercer, en avril 2007, les bons de souscription que la Société détenait en vertu de ce premier investissement, et ce, pour un montant de 165 000 \$.

C'est en mai 2007 que cette entreprise annonçait qu'elle disposait de 20 millions de dollars pour développer les projets miniers Bachelor et Barry. Par ailleurs, en septembre 2007, elle confirmait avoir complété tous ses engagements afin d'acquérir 100 % de la propriété Lac Bachelor.

Avec son second investissement effectué en 2007, c'est plus de 715 000 \$ que la Société aura investi dans cette entreprise, ce qui témoigne de la confiance qu'elle porte à ses dirigeants pour mettre en œuvre avec

succès leur plan de développement. Mentionnons que conformément à son plan stratégique, Ressources Métanor inc. deviendra un producteur d'or en 2008 en usinant, aux installations de la mine Bachelor, le minerai extrait à ciel ouvert du gîte aurifère Barry, situé à 65 kilomètres au sud-est de la mine Bachelor. C'est en décembre 2007 qu'elle a, par ailleurs, obtenu son certificat d'autorisation concernant le redémarrage de l'usine de traitement de minerai d'or à la mine Bachelor. Le flux monétaire généré par l'exploitation du gisement Barry facilitera éventuellement la réalisation des travaux de développement et d'exploration souterraine et de surface sur la propriété Bachelor, travaux qui seront menés en parallèle. C'est plus de 150 emplois qui seront créés à cette mine localisée à mi-chemin entre Lebel-sur-Quévillon et Waswanipi.

Signalons également que la Société bénéficie d'une redevance de 2% du revenu net de fonderie de tout minerai extrait du gîte Barry.

INVESTISSEMENT DANS RESSOURCES CADISCOR INC.

Malgré l'essor observé dans l'industrie minière, il n'y a eu que très peu de nouvelles compagnies d'exploration qui ont été créées depuis les deux dernières années. Ressources Cadiscor inc. est l'une d'entre elles. Elle a été mise sur pied à partir des actifs aurifères détenus par Ressources Stratéco inc., ce qui a permis à leurs actionnaires de se partager 20 000 000 d'actions ordinaires de Ressources Cadiscor inc. au prix de 0,16 \$ chacune. La Société a ainsi reçu 122 874 actions de cette entreprise.

Après un premier appel à l'épargne publique, ce qui lui a permis de recueillir près de 6,6 millions de dollars, elle a complété un financement privé d'un montant global de 2,8 millions de dollars, dans lequel la Société y a investi pour 299 600 \$. Ce dernier financement sera affecté à des travaux d'exploration de surface sur les propriétés Discovery, Cameron Shear et Flordin, propriétés situées à 35 kilomètres au nord-ouest de Lebel-sur-Quévillon.

Signalons que cette entreprise a conclu en cours d'année une entente avec Corporation IAMGOLD en vertu de laquelle elle peut acquérir 100 % d'intérêts dans la propriété de la mine Géant Dormant d'ici le 1^{er} avril 2009.

CRÉATION D'UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ JUNIOR D'EXPLORATION

Au début 2007, la Société détenait des intérêts dans 10 propriétés minières sur le territoire de la Baie-James. Certaines étaient inactives depuis plusieurs années, ce qui aurait engendré pour la Société des frais de renouvellement des droits miniers importants. C'est ainsi qu'en août 2007, des négociations ont été entreprises avec les dirigeants de Ressources Everton inc. afin de créer une nouvelle compagnie publique dans laquelle seraient fusionnés les intérêts ou les redevances de huit des propriétés de la Société ainsi qu'un bloc de propriétés d'Everton.

Le ratio d'échange d'actions pour chaque partie a été établi par négociation sur la base du potentiel géologique et d'évaluation technique disponible. C'est ainsi que Ressources Everton inc. s'est vu attribuer 12 000 000 d'actions alors que 4 000 000 d'actions furent allouées à la Société. La Société a également investi un montant de 150 000 \$ sur un financement global de 202 500 \$ afin d'assurer un fonds de roulement initial suffisant pour remplir les exigences de l'inscription à la Bourse de croissance TSX. À l'automne 2007, un financement public par voie de notice d'offre d'un montant global



de 969 000 \$ fut complété et l'inscription formelle à la Bourse de croissance TSX doit se finaliser vers la fin avril 2008. Une clause de rétrocession des intérêts et des droits sur les huit propriétés minières est prévue advenant que l'inscription à la Bourse de croissance TSX ne se réalise pas, en contrepartie d'une rétrocession des actions obtenues par la Société.

SUPPORT DE LA TABLE JAMÉSIENNE DE CONCERTATION MINIÈRE (TJCM)

En cours d'année, la Société a décidé de supporter plus fortement la TJCM, organisme de concertation qui travaille à promouvoir et à stimuler l'activité minière sur le territoire. Son principal créneau est de mettre sur pied et de supporter des projets innovateurs et structurants pour, entre autres, assurer le positionnement stratégique du territoire quant aux occasions de développement que représente son potentiel diamantifère, sans pour autant négliger les autres éléments et minéraux stratégiques. La participation financière de la Société atteindra 150 000 \$ pour les années 2008 à 2010.

Soulignons que la Société a également participé, pour un montant de 15 000 \$, à la réalisation d'un projet de levé d'échantillons fluvio-glaciaires réalisé par la TJCM. Ce projet, en lien avec un créneau d'excellence du projet ACCORD, permet de développer les connaissances des dépôts quaternaires du territoire. Mentionnons que c'est le cinquième levé de ce genre réalisé par la TJCM et que l'expertise qu'elle a développée lui a permis de mettre sur pied un Centre d'étude appliquées du quaternaire.

ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ROUTE D'ACCÈS AUX MONTS OTISH

La Société s'est engagée à contribuer pour un montant de 50 000 \$ à la réalisation de cette étude. La ville de Chibougamau et la communauté crie de Mistissini ont initié ce projet, également supporté par plusieurs entreprises minières. Le coût global de cette étude, qui sera réalisée par le ministère des Transports du Québec, s'estime à 900 000 \$.

La construction d'une route d'accès à cette zone permettrait de rendre facilement accessible un vaste territoire à haut potentiel minéral. À preuve, la minière Stornoway-Soquem doit annoncer l'an prochain si le projet de mine de diamants qu'elle projette dans ce secteur pourra voir le jour. La région des monts Otish fait également l'objet d'intense exploration en uranium. Cameco Corporation occupe une grande place dans cette région et Ressources Strateco inc. a rapporté des valeurs en uranium importantes à leur découverte Matoush. Le potentiel en uranium dans ce secteur a été favorablement comparé au bassin Athabasca en Saskatchewan. Plusieurs intervenants de l'industrie minière croient alors de plus en plus possible la création d'un camp minier dans cette région.

NOS EFFORTS POUR DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE

Quant à ses investissements dans les autres secteurs de l'économie, deux projets se sont concrétisés en 2007. D'une part, un placement de 250 000 \$ dans Hôtel Matagami inc. a permis à un promoteur du territoire de s'en porter acquéreur. Cet investissement a contribué à la relève entrepreneuriale d'un établissement hôtelier bien établi à Matagami, ainsi qu'à consolider près de 35 emplois. D'autre part, un investissement de 150 000 \$ dans Fontech inc., une entreprise de distribution de pièces et d'équipement située à Chapais, a permis de participer à la croissance d'une entreprise de services aux secteurs miniers et de la construction liée au chantier hydroélectrique Eastmain-1-A.

Certains projets d'investissement dans le secteur forestier sont par ailleurs toujours actifs, mais la crise actuelle en retarde toujours la réalisation.

Au chapitre des projets d'affaires en développement, la Société a amorcé un virage important en 2007. En effet, elle a décidé de supporter davantage les promoteurs lorsque le projet représente un réel potentiel de diversification économique pour le milieu. Ainsi, la Société peut maintenant jouer un rôle de catalyseur dans l'avancement de certains projets d'affaires stratégiques. À preuve, elle a décidé de supporter trois promoteurs et de participer activement au développement d'un projet d'implantation d'une usine de torréfaction de bois à Chapais et d'y affecter un montant de 50 000 \$.

Les promoteurs de ce projet, déjà bien occupés par la gestion de leur entreprise, n'avaient pas toute la disponibilité nécessaire pour faire cheminer ce projet. Ils ont donc accepté que la Société en assume la gestion. Ce projet visait à profiter de l'énergie excédentaire de l'usine de cogénération de Chapais, ce qui aurait conféré à la future entreprise un avantage concurrentiel en termes de coûts de production. La Société a donc coordonné la réalisation d'une étude de marché auprès d'une firme externe. L'étude a permis de démontrer la non-viabilité actuelle d'un tel projet, notamment en raison du marché et de la réaction des essences de bois disponibles sur le territoire au procédé de torréfaction.

L'implication de la Société a donc permis aux trois promoteurs d'envisager d'autres avenues de valorisation de l'énergie excédentaire de l'usine de cogénération.

En ce qui concerne le développement de projets d'affaires, la Société vise à susciter davantage de projets de diversification économique. En effet, il existe des occasions pour valoriser davantage les ressources jusqu'ici inexploitées. L'innovation et la recherche de nouvelles façons de faire ou de nouveaux produits permettront, à terme, de développer de nouvelles entreprises génératrices de retombées économiques durables.

À titre d'exemple, dans le domaine forestier, la Société s'est intéressée au potentiel que constitue la biomasse forestière disponible en grande quantité sur le territoire. Également, des projets d'étude dans les domaines de la biopharmaceutique, de l'énergie et des pâtes et papiers ont été supportés par la Société en 2007.

De plus, soulignons que certaines études financées antérieurement progressent très bien, notamment celle visant l'implantation d'une usine de sciage de tremble dans le secteur de Villebois, Val-Paradis et Beaucanton, de même que celle visant la récupération de souches à des fins de fabrication de pâte ou de biomasse. Cette dernière pourrait d'ailleurs permettre d'accroître le volume de copeaux disponible afin de supporter la relance de l'usine de pâte de Lebel-sur-Quévillon.

Nous avons poursuivi sur cette lancée avec l'ajout de plusieurs projets qui s'inscrivent dans la stratégie de développement précédemment décrite. Voici les nouveaux dossiers dans lesquels nous nous sommes engagés en 2007 :

ÉTUDE DE COMMERCIALISATION DE BÛCHES DE BOIS DENSIFIÉES

Après l'analyse d'une demande de financement pour l'implantation d'une usine de bûches de bois densifiées, la Société a demandé aux promoteurs de définir davantage leur plan de commercialisation, tant à l'égard des marchés cibles que pour les canaux de distribution. Des analyses supplémentaires étaient également requises pour le choix définitif du procédé de fabrication des bûches. La Société a alors décidé de financer 49 % du coût de cette étude, soit un montant de 35 622 \$.

L'étude de commercialisation s'est avérée concluante et les promoteurs sont actuellement à compléter le financement du projet. L'envergure des actifs à financer est de 4,5 millions de dollars. La Société a également fait une offre d'investissement conditionnel de 350 000 \$ dans le cadre de ce projet, valide jusqu'au 31 mars 2008.

ÉTUDE SUR LA MISE EN PÂTE DE COPEAUX DE BRANCHES POUR LA PRODUCTION D'ÉTHANOL

Ce projet, réalisé en partenariat avec le Centre technologique des résidus industriels (CTRI) et le Centre intégré en pâtes et papiers, a permis de mener une étude sur la faisabilité de mise en pâte de copeaux de branches pour des fins énergétiques. L'étude démontre que les polymères cellulosiques obtenus en laboratoire offrent un très bon rendement pour leurs transformations subséquentes en éthanol. La participation financière de la Société correspond à 17 % du coût des études, soit 10 000 \$.

PRODUCTION D'ACIDE SHIKIMIQUE

En 2006, dans le cadre du programme d'aide à la recherche technologique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, la Société de développement économique de Lebel-sur-Quévillon (SDÉLSQ) s'est associée avec le CTRI et la Société afin de réaliser un projet d'étude portant sur la production d'acide shikimique à partir de biomasse forestière. Rappelons que l'acide shikimique est une matière première qui entre dans la composition de médicaments antiviraux. Cette étude a permis de développer une méthode relativement simple d'extraction de l'acide shikimique.

En 2007, les partenaires décidèrent de réaliser une seconde étude portant sur un procédé de purification de l'acide shikimique produit. La participation de la Société s'est élevée à 3 000 \$, soit 5 % du coût de l'étude.

ÉTUDE SUR LA BIOMASSE FORESTIÈRE

La SDÉLSQ et la Société se sont associées afin de réaliser une étude sur les quantités de biomasse forestière disponibles et récupérables dans le secteur de Lebel-sur-Quévillon. L'étude vise aussi à produire une analyse économique des coûts qui seront imputés à cette récupération ainsi qu'au transport de cette matière. Cette étude pourrait permettre éventuellement d'évaluer le potentiel de développement d'entreprises de valorisation de la biomasse forestière. La contribution de la Société a représenté 12 080 \$, soit 45 % du coût de l'étude.

ACTIVITÉS DE SERVICE

En 2007, nous avons atteint un bénéfice net de 1 016 124 \$ pour ce secteur d'activité, ce qui représente une marge bénéficiaire de 7,1 %.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

(en dollars)	2005	2006	2007
Produits	11 698 798	13 457 049	14 331 634
Charges	10 746 920	12 426 846	13 315 510
BÉNÉFICE NET	951 878	1 030 203	1 016 124

En concordance avec sa loi constitutive, la Société exécute des mandats de gestion pour le compte de deux clients principaux, Hydro-Québec et le MTQ.

L'entente avec Hydro-Québec se renouvelle le 1^{er} novembre de chaque année et consiste à assumer la gestion et l'exploitation des infrastructures visées et d'en assurer l'entretien conformément aux modalités définies par un comité de gérance.

C'est ainsi que la qualité, la fréquence, le niveau d'entretien de ces infrastructures ainsi que les politiques relatives à leur gestion et leur exploitation sont déterminés par ce comité qui a également pour objet d'approuver le budget annuel requis pour réaliser ces activités. En vertu de cette convention, Hydro-Québec s'engage à rembourser à la Société les frais inhérents à ce mandat. Hydro-Québec peut également se voir confier par la Société tout autre mandat d'entretien ou de service non relié à sa mission de base.

Une nouvelle entente a été conclue avec le MTQ en 2007. Celle-ci se renouvelle également le 1^{er} novembre de chaque année, et ce, jusqu'au 30 avril 2010. Le mandat consiste notamment à préparer les plans et devis des travaux d'entretien demandés par le MTQ, à fournir la main-d'œuvre et les matériaux ainsi qu'à embaucher les sous-traitants nécessaires à la réalisation et à la surveillance de ces travaux.

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT SOUS MANDAT DE GESTION

CLIENT
Hydro-Québec

INFRASTRUCTURES
Route de la Baie-James, de Matagami à Radisson
Chemin de Chisasibi
Route Transtaïga
Aéroport de La Grande-Rivière, Radisson
Aéroport de Fontanges, Brisay

**Ministère des Transports
du Québec**

Chemin d'Eastmain
Chemin de Wemindji
Chemin de Waskaganish

Le territoire de la Baie-James dispose d'infrastructures routières et aéroportuaires stratégiques pour assurer son développement et, par le fait même, celui du Québec. Le rôle de ces infrastructures a évolué au fil des ans. D'abord construites pour la mise en valeur des ressources naturelles, elles sont maintenant couramment utilisées par le public en général.

Le réseau routier du territoire de la Baie-James a connu avec les années d'autres développements importants. Ainsi, ce réseau permet maintenant à toutes les communautés qui l'habitent d'occuper une place enviable en regard de l'exploitation de leurs ressources et de leur potentiel. Actuellement, les projets hydroélectriques associés à la rivière Eastmain engendrent de nouvelles ramifications à ce réseau.

À l'instar des autres régions du Québec, son réseau routier est vieillissant et la route de la Baie-James, qui en constitue son épine dorsale, n'a pu bénéficier d'aucune rénovation majeure depuis 1999. À titre d'exemple, en 2006, seulement 35 % de la chaussée de cette route était jugée en bon état comparativement à 56 % pour le réseau routier québécois. L'ampleur des dégradations observées engendre des besoins de réfection de plus de 70 millions de dollars.

Étant de plus en plus sollicitée par le public, l'industrie en général et les touristes, Hydro-Québec s'interroge constamment sur la pertinence d'assumer seule les frais d'exploitation et de réhabilitation de la route de la Baie-James. De plus, selon les différents bailleurs de fonds, la classification actuelle de la route constitue un obstacle majeur à l'obtention de capitaux permettant de réduire son sous-financement.

Le maintien de cet important actif, héritage légué de la première phase du développement hydroélectrique de la Baie-James, constitue toujours un dossier d'importance pour la Société. C'est ainsi qu'en juin 2007, nous avons de nouveau recommandé à Hydro-Québec d'allouer un budget annuel de réfection de 5,9 millions de dollars afin de conserver un niveau de service passable sur cette route. Cette recommandation n'a cependant pas été retenue.

Signalons cependant que, à la suite des recommandations de la Société, Hydro-Québec a accepté d'augmenter le budget d'entretien de la route de la Baie-James de 14 % en 2007. Ces sommes supplémentaires permirent, entre autres, d'absorber l'indexation du coût des contrats d'entretien hivernal ainsi que la réalisation de travaux de rapiéçage mécanisé. Également, des surplus budgétaires de fin d'année permirent de devancer 700 000 \$ d'achats qui étaient planifiés pour 2008. Par ailleurs, nous avons poursuivi la mise à jour de nos différentes banques de données sur l'état des équipements routiers, de même que continué l'évaluation générale de la route Transtaïga durant l'année.

La route Transtaïga n'est pas dans la même situation puisqu'elle est utilisée principalement par Hydro-Québec. C'est ainsi qu'après une hausse du budget d'entretien de cette route de 30 % en 2006, le budget a été indexé de 3 % en 2007. Cependant, une réduction de 8 % fut exigée pour 2008, amoindrissant ainsi les effets de la hausse consentie en 2006.

Avec la nouvelle entente intervenue avec le MTQ, les routes sous sa responsabilité financière ont bénéficié de budgets supplémentaires de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux d'entretien ponctuels. En 2007, cette somme a été affectée à des travaux de rechargement granulaire ainsi qu'à des travaux de débroussaillage mécanique sur les chemins d'Eastmain et de Wemindji.

Par ses actions en matière d'activités de service, la Société désire participer à la consolidation des entreprises régionales et autochtones. L'impartition est la voie privilégiée pour atteindre ces objectifs. Ainsi, en 2007, les services d'entrepreneurs ont totalisé des déboursés de 8 957 439 \$, ce qui représente une proportion de près de 67 % des dépenses totales effectuées durant cette période. Par ailleurs, une proportion de 75,6 % des travaux confiés en impartition ont été réalisés par des entrepreneurs autochtones.

Rappelons qu'en vertu de la Politique d'acquisition de biens et services de la Société, les contrats d'entretien régulier des routes d'accès aux diverses communautés de la Nation crie sont négociés de gré à gré avec l'entrepreneur autochtone désigné par la communauté desservie. Pour les contrats d'entretien régulier de la route Transtaïga (route ne desservant aucune communauté), les territoires de trappe permettent de définir la communauté à privilégier, sauf pour la communauté de la nation Naskapis de Kawawachikamach qui a priorité sur un tronçon de cette route. La Société possède également un fichier de fournisseurs du territoire de la Baie-James pour la réalisation de certains travaux d'entretien d'une envergure inférieure à un million de dollars.

L'aéroport de La Grande-Rivière a atteint un pourcentage d'autofinancement de 36,7 % en 2007, comparativement à 36 % en 2006. Cette légère augmentation s'explique par le trafic supplémentaire engendré par l'industrie minière dans le Nord-du-Québec. C'est ainsi que le trafic aérien a augmenté de 7 % et que le nombre de passagers a progressé de 8,9 %.

AÉROPORT DE LA GRANDE-RIVIÈRE

	2005	2006	2007
Mouvements d'aéronefs	7 614	7 656	8 261
Nombre de passagers	46 687	49 506	53 908

Cet aéroport constitue un point de raccordement important pour le trafic de passagers en provenance et à destination de la localité de Radisson ainsi que des communautés inuites de la côte de la baie d'Hudson.

ACTIVITÉS HÔTELIÈRES

En 2007, les revenus générés par ces activités ont augmenté de 12%, ce qui a fait passer le bénéfice net à 918 501\$. La marge bénéficiaire a ainsi atteint 14,5%, comparativement à 15,4% l'année dernière.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

(en dollars)	2005	2006	2007
Produits	4 852 080	5 669 329	6 348 108
Charges	4 330 559	4 795 246	5 429 607
BÉNÉFICE NET	521 521	874 083	918 501

AUBERGE RADISSON

Le chiffre d'affaires de l'Auberge Radisson a progressé de 1,3% pour atteindre 1 472 047\$. Soulignons que le taux d'occupation des chambres a augmenté pour une troisième année consécutive, passant de 33,9% en 2005 à 49,7% pour 2006, et 57,8% pour 2007. Les revenus d'hébergement additionnels générés en 2007 atteignent alors 104 151\$. Cette progression du taux d'occupation s'explique notamment par la popularité grandissante des « Forfaits bâtisseurs » ainsi que par la décision d'Hydro-Québec de favoriser davantage les établissements hôteliers en ne fournissant plus de logement à ses entrepreneurs et visiteurs corporatifs.

Pour les activités de restauration, une diminution des ventes de 25 893\$ est observée. Signalons que le restaurant de l'Auberge est exploité uniquement durant la saison estivale et qu'en 2006, son ouverture avait été prolongée à la suite de la présence d'entrepreneurs dans ce secteur. Les ventes de 2007 sont donc plus représentatives que lors d'une saison touristique normale. Une baisse des ventes de 54 967\$ est également observée pour le bar Club des seize. Cependant, nous observons une réduction de 50 770\$ du coût des marchandises vendues, des activités de restauration et de bar, ce qui nous permet d'atténuer l'impact de ces réductions des ventes.

L'Auberge enregistre ainsi un bénéfice net de 337 388\$ pour une marge bénéficiaire de 22,9% en comparaison de 17,3% pour l'année précédente. Fait à noter, elle a su maintenir un taux de satisfaction de sa clientèle supérieur à 90% pour son accueil. Les excellents résultats de l'Auberge témoignent de l'engagement des membres de son personnel à bien servir la clientèle, tout en ayant à cœur d'en améliorer les performances financières.

31



RELAIS ROUTIER DU KILOMÈTRE 381

Le relais routier du kilomètre 381 démontre un accroissement du chiffre d'affaires de 15,6 %, ce qui le porte à 4 876 061 \$. La recrudescence des travaux d'exploration minière à proximité de ce site, de même que le lancement du projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation de la rivière Rupert, motivent cette croissance des ventes. D'autre part, les dépenses ont augmenté de 19,1 %, soit de 687 673 \$, ce qui fait passer le bénéfice net à 584 452 \$, en baisse de 6,1 %. La marge bénéficiaire passe ainsi de 14,8 % à 12 %.

Signalons qu'une provision additionnelle de 109 000 \$ a dû être comptabilisée en 2007 pour la réalisation de travaux de décontamination du terrain à la suite d'une nouvelle expertise réalisée en 2007 dans le cadre du plan de réhabilitation du site.

Par ailleurs, c'est en 2007 que la Société a commencé les analyses en vue de la construction d'un nouvel établissement sur ce site. Mentionnons que les installations actuelles sont temporaires. Construites dans les années 1970, elles sont maintenant rendues à la fin de leur vie utile. Ce nouvel établissement permettra d'améliorer la qualité des services offerts à la clientèle et d'offrir un milieu de travail et de vie plus intéressant pour les membres de cette équipe. La Société envisage également de relier ce site au réseau de distribution électrique d'Hydro-Québec. Rappelons que l'électricité est actuellement produite par des génératrices, ce qui explique les frais d'exploitation élevés.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2008-2010

En vertu des dispositions de la Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James, la Société a élaboré son nouveau Plan de développement 2008-2010, récemment soumis à l'approbation gouvernementale.

Dans le cadre des travaux menant à la conception de ce plan, la Société a redéfini sa vision qui s'articule comme ceci : « Être une société d'État reconnue pour ses actions visant le développement du potentiel économique du territoire, et ce, en respect des principes de développement durable. »

Le Plan de développement 2008-2010 se divise en trois grands enjeux, eux-mêmes subdivisés en différents orientations, défis, objectifs et cibles.

33

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2008-2010

ENJEUX	ORIENTATIONS	DÉFIS
Développement économique durable du territoire	Se doter d'un plan d'action en développement durable	Développer le territoire en respect des principes de développement durable
	Contribuer au développement du potentiel économique du territoire	Profiter pleinement de l'essor de l'industrie minière
		Appuyer les entreprises dans leur croissance, relève ou repositionnement
		Stimuler l'émergence de nouveaux projets d'affaires
Préserver les infrastructures du territoire	Renouveler les infrastructures du territoire	
Une intervention importante en développement économique	Être reconnue comme une intervenante importante en développement économique	Développer une meilleure compréhension des enjeux économiques des communautés cibles
		Améliorer la notoriété de la Société en développement économique
Pérennité de la Société	Avoir une gestion efficace et performante	Intégrer la gestion des risques dans les diverses pratiques et systèmes de gestion
		Offrir un milieu de travail stimulant
		Maintenir l'autofinancement des activités de la Société

34

OBJECTIFS		CIBLES
	Adopter un plan d'action en développement durable	Avoir adopté le plan d'action d'ici le 31 mars 2009
	Contribuer à l'augmentation des ressources minérales du territoire	Avoir réalisé, d'ici la fin 2010, des investissements totalisant 3 000 000 \$ dans des compagnies juniors d'exploration
		Que ces investissements génèrent des travaux d'exploration d'un montant global de 10 000 000 \$
	Participer au financement de projets d'affaires	D'ici la fin 2010, avoir réalisé des investissements totalisant 1 500 000 \$
		Que ces investissements génèrent des investissements totaux de 7 500 000 \$
	Participer au développement de projets d'affaires jusqu'au stade du financement	300 000 \$ auront été investis, d'ici la fin 2010, dans des études de pré faisabilité et de faisabilité
		Au moins un projet d'affaires en développement aura franchi avec succès l'étape de son financement d'ici 2010
	S'impliquer et jouer un rôle de catalyseur dans certains projets d'affaires stratégiques	S'impliquer dans l'avancement de trois projets d'affaires stratégiques d'ici la fin 2010
		Au moins un projet d'affaires stratégique aura franchi avec succès l'étape de son financement d'ici 2010
	Contribuer à faire adopter un programme de réhabilitation de la route de la Baie-James	Obtenir, d'ici la fin 2010, des engagements financiers de différents bailleurs de fonds pour la réalisation d'un programme de réhabilitation de la route de la Baie-James
	Rénover le relais routier du kilomètre 381	Avoir complété le financement du projet d'ici la fin 2008
		Avoir réalisé les travaux d'ici la fin 2009
	Créer un climat propice à la conclusion de partenariats d'affaires avec les organismes et entreprises cris	D'ici la fin 2010, la Société a conclu au moins cinq projets de partenariats d'affaires avec des organismes et entreprises cris
		D'ici la fin 2010, la Société s'est impliquée dans un projet de partenariat d'affaires entre une entreprise crie et une entreprise jamésienne
	Agir plus fortement en développement économique	Effectuer, d'ici le 30 juin 2008, une première évaluation de la satisfaction de différents intervenants à l'égard des actions que la Société entreprend en développement économique
		Évaluer annuellement ce taux de satisfaction et observer une progression constante
	Élaborer un plan de gestion des risques financiers, opérationnels et humains	Avoir adopté le plan de gestion des risques d'ici le 30 juin 2009
	Améliorer le taux de satisfaction des membres du personnel	Avoir atteint un indice de satisfaction global de 75 % d'ici le 30 juin 2010
	Maintenir l'autofinancement des activités de la Société	Avoir atteint l'autofinancement de nos activités à chacune des années du plan de développement
		Avoir atteint un rendement cumulé sur nos placements de 20 % de 2008 à 2010

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

RAPPORT DE LA DIRECTION

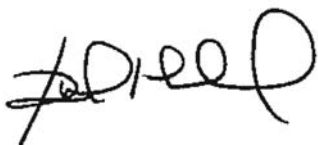
Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,



Raymond Thibault, ing.

Matagami, le 22 février 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie-James au 31 décembre 2007, les états des résultats, du résultat étendu, du surplus d'apport et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V.-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers tel qu'expliqués à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 22 février 2008

37

RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

	2007	2006
		(note 4)
PRODUITS (note 5)		
Prestation de services (note 6)	13 320 434 \$	12 423 238 \$
Ventes	6 196 898	5 574 415
Location	1 365 380	1 352 712
Revenus de gestion	1 134 159	1 204 880
Revenus de placements (note 7)	2 494 765	8 984 884
Revenus d'engagements	21 064	24 000
Autres revenus	100 275	97 371
	24 632 975	29 661 500
CHARGES (note 5)		
Services d'entrepreneurs	9 169 150	8 726 907
Traitements et avantages sociaux	4 041 179	3 631 233
Achats	2 956 244	2 679 266
Entretien et réparations	1 161 508	960 406
Électricité	766 984	686 205
Taxes, licences et permis	709 421	745 978
Frais de location	304 490	182 199
Frais reliés au personnel	179 371	174 176
Assurances	260 748	273 469
Communication	176 712	180 275
Publicité	140 432	121 315
Frais de bureau	56 506	48 785
Matériaux de voirie	1 178 394	1 074 797
(Recouvrement) créances douteuses	(86 658)	5 918
Amortissement des immobilisations corporelles	164 243	167 248
Honoraires professionnels	558 330	461 719
Études et développement de marchés	147 096	66 428
Autres charges	16 312	16 730
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	13 915	(2 632)
Frais bancaires	51 599	45 712
Frais d'intérêts (note 8)	5 493	17 163
	21 971 469	20 263 297
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	2 661 506	9 398 203
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Moins-value durable sur placement (note 13)	(196 772)	-
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction	(517 043)	324 635
Variation de la juste valeur des actifs désignés à des fins de transaction	(44 036)	-
Quote-part dans les résultats de la société satellite	(17 200)	92 813
BÉNÉFICE NET (NOTE 5)	1 886 455 \$	9 815 651 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

38

RÉSULTAT ÉTENDU, SURPLUS D'APPORT ET DÉFICIT CUMULÉ DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

	2007	2006
RÉSULTAT ÉTENDU		
Bénéfice net	1 886 455 \$	9 815 651 \$
Autres éléments du résultat étendu :		
Gains latents sur les placements disponibles à la vente	270 192	-
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	(1 896 434)	-
	(1 626 242)	-
RÉSULTAT ÉTENDU	260 213 \$	9 815 651 \$
SURPLUS D'APPORT		
Solde au début	4 302 500 \$	4 302 500 \$
Gains sur la cession des actifs destinés à la vente (note 12)	1 416 784	-
SOLDE DE FIN	5 719 284 \$	4 302 500 \$
DÉFICIT CUMULÉ		
Solde au début	(58 105 750) \$	(67 596 766) \$
Solde déjà établi	752 033	427 398
Correction (note 4)		
Solde redressé	(57 353 717)	(67 169 368)
Bénéfice net	1 886 455	9 815 651
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers (note 2)	(3 162)	-
Remise au gouvernement du Québec (note 12)	(30 000)	-
SOLDE DE FIN	(55 500 424) \$	(57 353 717) \$

39

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007

	2007	2006
		(note 4)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 048 853 \$	1 475 155 \$
Obligations (note 9)	-	1 536 790
Comptes clients (note 10)	5 578 918	5 867 657
Stocks (note 11)	238 932	206 284
Frais payés d'avance	23 742	3 208
	7 890 445	9 089 094
Actifs destinés à la vente (note 12)	-	1 524 624
Placements (note 13)	16 640 915	11 643 762
Immobilisations corporelles (note 14)	959 312	857 677
Actif au titre de prestations constituées (note 20)	195 345	193 008
	17 795 572	14 219 071
	25 686 017 \$	23 308 165 \$
PASSIF		
À court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 525 970 \$	6 268 424 \$
Retenues sur contrats	111 074	265 958
	5 637 044	6 534 382
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 17)	69 825 000	69 825 000
Surplus d'apport	5 719 284	4 302 500
Déficit cumulé	(55 500 424)	(57 353 717)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 18)	5 113	-
	20 048 973	16 773 783
	25 686 017 \$	23 308 165 \$

ÉVENTUALITÉS (NOTE 24)

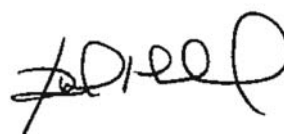
ENGAGEMENTS (NOTE 25)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Michel Garon, administrateur



Raymond Thibault, administrateur

40

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 886 455 \$	9 815 651 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	164 243	167 248
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	13 915	(2 632)
Moins-value durable sur placement	196 772	-
Gains sur la cession de placements (note 7)	-	(8 685 066)
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente (note 7)	(1 896 434)	-
Variation de l'actif au titre de prestations constituées	(2 337)	4 119
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction	517 043	(324 635)
Variation de la juste valeur des actifs désignés à des fins de transaction	44 036	-
Quote-part dans les résultats de la société satellite	17 200	(92 813)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 19)	(717 176)	350 874
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	223 717	1 232 746
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Obligations échéant à court terme	1 526 097	(1 536 790)
Acquisitions de placements	(12 282 860)	(8 171 646)
Produit de la cession de placements	8 419 734	10 952 023
Acquisition d'actifs destinés à la vente (note 12)	(265 225)	(1 164 909)
Produit de la cession d'actifs destinés à la vente (note 12)	2 950 000	-
Contribution aux actifs destinés à la vente (note 12)	256 633	1 156 145
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(441 869)	(210 867)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	48 044	5 631
Contribution aux immobilisations corporelles	139 427	228 775
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	349 981	1 258 362
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt bancaire	-	(150 000)
Remboursement de la dette à long terme	-	(600 000)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	-	(750 000)
Augmentation nette de la trésorerie	573 698	1 741 108
Encaisse au début	1 475 155	(265 953)
Encaisse à la fin	2 048 853 \$	1 475 155 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

41



1. CONSTITUTION, OBJETS ET STATUT FISCAL

La Société de développement de la Baie-James (la Société), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec, est constituée en vertu de la *Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James* (L.R.Q., chapitre D-8.2). La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du Territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme. En vertu des lois fédérales et provinciales, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada. Elle est cependant assujettie à la taxe sur le capital provinciale.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 1530 - «*Résultat étendu*», 3855 - «*Instruments financiers-comptabilisation et évaluation*» et 3861 - «*Instruments financiers - Informations à fournir et présentation*». Tout ajustement a été porté aux soldes d'ouverture du déficit cumulé et du cumul des autres éléments du résultat étendu sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs. Aux fins de l'application du chapitre 3855, la Société a établi les classements suivants :

- L'encaisse et les bons de souscription (note 13) sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et les comptes clients de même que certaines obligations gouvernementales et de sociétés ouvertes (note 13) ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transaction;
- L'avance à une société satellite, les débentures non convertibles de société privées ainsi que l'effet à recevoir échéant en 2009 (note 13) sont classés comme étant des prêts et créances;
- Les actions ordinaires de sociétés ouvertes et d'une société privée (note 13) sont désignées de façon irrévocable comme étant des actifs disponibles à la vente;
- Les comptes fournisseurs, les charges à payer et les retenues sur contrats sont classés comme étant d'autres passifs financiers.

Les classements ci-dessus ont entraîné l'incidence suivante attribuable à la réévaluation au 1^{er} janvier 2007 :

- La réévaluation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente s'est traduite par une augmentation de la valeur comptable de ces actifs et d'une augmentation du cumul des autres éléments du résultat étendu de 1 631 355 \$;
- La réévaluation à la juste valeur des actifs financiers désignés à des fins de transaction s'est traduite par une diminution de la valeur comptable de ces actifs et une augmentation du déficit cumulé de 3 162 \$.

La Société a choisi le 1^{er} janvier 2003 comme date de transition pour les instruments financiers dérivés incorporés; en conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après cette date de transition ont été revus en vue d'identifier les instruments financiers dérivés incorporés.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

CONVENTIONS COMPTABLES EN VIGUEUR

ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette), le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

PLACEMENTS DANS UNE SOCIÉTÉ SATELLITE

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant des droits de vote d'une société émettrice lui permettent d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégories

Les actifs disponibles à la vente comprennent tous les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les catégories suivantes.

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que la Société a acquis principalement en vue de leur revente à court terme incluant l'encaisse. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères requis, mais que la Société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables et à échéance fixe et que la Société a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie des passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net.

Évaluation ultérieure

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur à l'exception des actions ordinaires de sociétés privées qui sont évaluées au coût dans cette catégorie. Les gains et les pertes latents qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable. Lorsqu'un actif disponible à la vente est cédé ou qu'il subit une perte de valeur, le gain ou la perte cumulé au résultat étendu est alors reclassé à l'état des résultats au poste de revenus de placements.

Les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à échéance ainsi que les autres passifs financiers qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les intérêts calculés selon la méthode du taux effectif sont présentés à l'état des résultats au poste revenus de placements ou frais d'intérêts.

Les actifs détenus à des fins de transaction, incluant les dérivés, sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation telles l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers autres que détenus à des fins de transaction et prêts et créances, la Société évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

Pour les prêts et créances, une provision pour créances douteuses est constatée lorsque nécessaire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût moins les contributions reçues et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

- | | |
|---|-----------------|
| • Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location | 5, 10 et 20 ans |
| • Maisons modulaires | 10 ans |
| • Mobilier, agencements, machinerie et équipement | 3 et 5 ans |
| • Matériel informatique et véhicules | 3 ans |

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs à long terme destinés à être vendus sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (valeur comptable ou juste valeur diminuée des frais de vente). La juste valeur est déterminée selon la méthode du prix des biens semblables et ils cessent d'être amortis tant qu'ils sont classés comme étant destinés à la vente.

CONSTATATION DES PRODUITS

Prestation de services, ventes et revenus de gestion

Les revenus provenant de la prestation de services, des ventes et des revenus de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

45

Revenus de location

La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir au bilan. Certains contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des taxes foncières et des coûts des parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Le remboursement des charges se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de revenus de location est inscrite à titre de loyers à recevoir ou à remettre.

Revenus de placements et d'engagements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont constatés à compter de la date de déclaration. Les gains et les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

RÉGIME DE RETRAITE

Le coût du régime de retraite est déterminé par calculs actuariels et la capitalisation du régime est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations constituées. La charge de retraite est constatée dans les résultats et représente la somme des éléments suivants :

- Le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- Les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées et le rendement prévu sur l'actif de ce régime. Aux fins du calcul du rendement prévu sur l'actif du régime, l'actif est évalué à sa juste valeur;
- L'amortissement des gains et des pertes actuariels cumulatifs nets, non constatés et supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon le plus élevé des deux montants calculés selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime (16 ans en 2007 et 2006).

FLUX DE TRÉSORERIE

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1535 - « *Informations à fournir sur le capital* », 3031 - « *Stocks* », 3862 - « *Instruments financiers - Informations à fournir* », 3863 - « *Instruments financiers - présentation* ». Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré, alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « *Instruments financiers - informations à fournir et présentation* ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3031, il prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 - « *Écarts d'acquisition et actifs incorporels* » en remplacement des chapitres 3062 - « *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* », et 3450 - « *Frais de recherche et de développement* ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société. Quant aux chapitres 3031 et 3064, la direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

4. CORRECTION

La Société aurait dû comptabiliser lors d'exercices antérieurs, les bons de souscriptions de sociétés ouvertes qu'elle détient à leur juste valeur. Pour corriger cette erreur, elle a procédé à l'évaluation de leur juste valeur selon la méthode Black & Scholes rétroactivement au 1^{er} janvier 2006. L'effet a été de réduire le déficit cumulé et d'augmenter la valeur des placements en bons de souscription d'un montant de 752 033 \$ au 31 décembre 2006. Cette correction a également entraîné une augmentation du bénéfice net de 324 635 \$ pour l'exercice 2006. Le solde, soit 427 398 \$ représente l'augmentation de la valeur des bons de souscription au 1^{er} janvier 2006 et le déficit cumulé à cette date fut réduit de ce montant.

5. BÉNÉFICE NET PAR ACTIVITÉ

	2007				2006
	Produits	Charges	Autres charges	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette)
Siège social	59 577 \$	1 194 259 \$	- \$	(1 134 682) \$	(1 001 004) \$
Services	14 331 634	13 315 510	-	1 016 124	1 030 203
Développement économique	2 471 517	651 317	775 051	1 045 149	8 857 561
Immobilières	1 422 139	1 380 776	-	41 363	54 808
Hôtelières	6 348 108	5 429 607	-	918 501	874 083
	24 632 975 \$	21 971 469 \$	775 051 \$	1 886 455 \$	9 815 651 \$

La Société comptabilise ses produits et charges par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

Activités du siège social

- Honoraires de gestion gagnés
- Revenus d'intérêts
- Gain ou perte sur la cession d'immobilisations corporelles
- Charges d'intérêts
- Charges reliées aux bureaux de Matagami et Chibougamau
- Charges reliées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
- Charges reliées au conseil d'administration et à la présidence
- Charges de communications
- Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)

47

Activités de services

- Gestion d'infrastructures

Activités de développement économique

- Gestion de titres miniers
- Gestion et revenus de placements
- Gain ou perte sur placements
- Projets de développement économique
- Charges reliées à la direction du développement économique

Activités immobilières

- Exploitation d'immeubles

Activités hôtelières

- Exploitation de l'Auberge Radisson
- Exploitation du relais routier du km 381

6. PRESTATION DE SERVICES

La Société rend des services de gestion d'infrastructures de transport qui se détaillent comme suit :

	2007	2006
Apparentés :		
Hydro-Québec	11 926 874 \$	11 030 149 \$
Ministère des Transports	1 375 080	1 289 772
Autres	18 480	103 317
	13 320 434 \$	12 423 238 \$

En ce qui concerne la route reliant Matagami à Radisson et Chisasibi et la route Transtaïga ainsi que les aéroports de La Grande-Rivière et de Fontanges, les frais d'entretien et d'exploitation sont assumés par Hydro-Québec et la gestion de ces actifs est faite par un comité de gérance composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Société.

7. REVENUS DE PLACEMENTS

	2007	2006
Gains sur la cession de placements	- \$	8 685 066 \$
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	1 896 434	-
Revenus d'intérêts	368 755	240 986
Autres revenus de placements	229 576	58 832
	2 494 765 \$	8 984 884 \$

8. FRAIS D'INTÉRÊTS

	2007	2006
Frais d'intérêts sur les passifs à court terme	5 493 \$	12 160 \$
Frais d'intérêts sur la dette à long terme	-	5 003
	5 493 \$	17 163 \$

48

9. OBLIGATIONS

La Société détenait des obligations de diverses municipalités et commissions scolaires portant intérêt de 3,87% à 4,00% échues d'avril à juillet 2007.

10. COMPTES CLIENTS

	2007	2006
Actifs détenus à des fins de transaction		
Hydro-Québec	4 475 646 \$	4 946 260 \$
Ministère des Transports	395 945	222 470
Autres	835 280	979 421
	5 706 871	6 148 151
Provision pour créances douteuses	(127 953)	(280 494)
	5 578 918 \$	5 867 657 \$

11. STOCKS

	2007	2006
Produits pétroliers	181 697 \$	151 901 \$
Autres	57 235	54 383
	238 932 \$	206 284 \$

12. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Le 17 décembre 2007, la Société a procédé à la vente du complexe Pierre-Radisson et de l'Auberge Radisson pour un montant de 2 950 000\$. Le gain net de 1 416 784\$ résultant de cette transaction a été comptabilisé dans le surplus d'apport puisque l'acquéreur est un apparenté sous contrôle commun et que cette transaction a été effectuée hors du cours normal des activités. Des améliorations aux actifs destinés à la vente d'un montant de 265 225\$ ont été effectuées au cours de l'exercice (2006: 1 164 909\$) à la demande de l'acquéreur et ont été remboursées en quasi-totalité par celui-ci. À la suite de cette transaction, la Société a remis 30 000\$ au gouvernement du Québec en vertu d'un décret du 10 janvier 1994.

La valeur nette comptable des actifs destinés à la vente était:

	2007	2006
Immobilisations	- \$	1 524 624 \$

49

13. PLACEMENTS

	2007	2006
		(note 4)
Placement dans une société satellite (participation de 33 %)		
99 parts de Camp 257 S.E.C. à la valeur de consolidation, déduction faite d'une moins-value durable sur placement de 196 772 \$	1 \$	213 973 \$
Avance portant intérêt à 8,75% remboursable prioritairement à même les bénéfices nets réalisés par la société satellite (prêts et créances)	185 921	185 921
	185 922	399 894
Actifs désignés disponibles à la vente		
Actions ordinaires de sociétés ouvertes	8 738 652	6 246 161
Actions ordinaires d'une société privée	150 000	-
	8 888 652	6 246 161
Prêts et créances		
Débitures non convertibles de sociétés privées portant intérêt de 12,476 % à 12,634 % et échéant en 2011 et 2012	600 000	200 000
Effet à recevoir, payable par versements annuels de 16 312 \$, sans intérêt et échéant en 2009	32 624	48 936
	632 624	248 936
Actifs détenus à des fins de transaction		
Bons de souscription de sociétés ouvertes échéant du 22 juin 2008 au 18 juillet 2012	249 875	752 033
Actifs désignés à des fins de transaction		
Obligations gouvernementales portant intérêt de 4,10 % à 6,50 % et à taux variables (taux effectifs de 4,20 % à 5,36 %) et échéant jusqu'en 2040	2 530 435	3 451 562
Obligations de sociétés ouvertes portant intérêt de 3,95 % à 7,10 % (taux effectifs de 4,19 % à 5,42 %) et échéant jusqu'en 2018	1 200 857	545 176
	3 731 292	3 996 738
Placements détenus jusqu'à leur échéance		
Obligations gouvernementales portant intérêt de 3,65 % à 6,85 % (taux effectifs de 3,90 % à 4,04 %) et échéant en 2009	2 952 550	-
	16 640 915 \$	11 643 762 \$

50

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			
	Coût	Contributions ⁽¹⁾	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 \$	- \$	- \$	71 029 \$
Aérogare	6 595 574	6 595 574	-	-
Immeubles et améliorations				
aux immeubles détenus				
aux fins de location	3 676 591	529 345	2 649 424	497 822
Maisons modulaires	1 218 994	630 634	462 624	125 736
Mobilier et agencements	308 089	114 489	170 942	22 658
Matériel informatique	289 623	-	279 537	10 086
Machinerie et équipement	1 397 512	889 242	337 847	170 423
Véhicules	3 411 310	3 137 367	212 385	61 558
	16 968 722 \$	11 896 651 \$	4 112 759 \$	959 312 \$

	2006			
	Coût	Contributions ⁽¹⁾	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 \$	- \$	- \$	71 029 \$
Aérogare	6 595 574	6 595 574	-	-
Immeubles et améliorations				
aux immeubles détenus				
aux fins de location	3 676 591	529 345	2 594 612	552 634
Maisons modulaires	1 232 800	630 634	493 553	108 613
Mobilier et agencements	1 590 563	641 238	936 084	13 241
Matériel informatique	670 213	-	650 391	19 822
Machinerie et équipement	2 817 444	2 224 218	500 888	92 338
Véhicules	3 308 158	3 073 640	234 518	-
	19 962 372 \$	13 694 649 \$	5 410 046 \$	857 677 \$

⁽¹⁾ Les contributions reçues de la Société d'énergie de la Baie James, d'Hydro-Québec, de la Municipalité de Baie-James et du gouvernement fédéral pour les immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci. En 2007, la Société a perçu 139 427 \$ en contributions (2006 : 228 775 \$).

15. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

Au cours de l'exercice, la Société a conclu deux ententes pour la vente éventuelle d'une redevance et de ses droits et intérêts dans huit propriétés minières situées sur le territoire de la Baie-James. Ces ententes contiennent des clauses conditionnelles qui ne sont pas toutes respectées en date du 31 décembre 2007. Advenant la réalisation de ces ententes aux cours des prochaines années, la Société réalisera des gains supplémentaires sur la disposition de ces propriétés et de cette redevance d'un montant maximal de 1 166 188 \$. Ces propriétés minières ont toutes été dévaluées par le passé.

51

16. EMPRUNT BANCAIRE

La Société bénéficie d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 000 000 \$. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et il est renégociable le 30 avril 2008. Au 31 décembre 2007, le taux d'intérêt est de 6,0% (2006 : 6,0%) et le solde est nul.

17. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

10 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune.

	2007	2006
Émis et payé		
6 982 500 actions ordinaires	69 825 000 \$	69 825 000 \$

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

18. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2007
Solde au début	- \$
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers (note 2)	1 631 355
Autres éléments du résultat étendu	(1 626 242)
SOLDE DE FIN	5 113 \$

19. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

	2007	2006
Comptes clients	288 739 \$	(1 816 459) \$
Stocks	(32 648)	631
Frais payés d'avance	(20 534)	16 354
Comptes fournisseurs et charges à payer	(797 849)	2 071 327
Retenues sur contrats	(154 884)	79 021
	(717 176) \$	350 874 \$

En date du 31 décembre 2007, le poste comptes fournisseurs et charges à payer inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles représentant 180 811 \$ (2006 : 155 416 \$) ainsi qu'un montant de 30 000 \$ relatif à la cession d'actifs destinés à la vente qui sera remis au gouvernement du Québec.

Les intérêts versés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 s'élèvent à 5 493 \$ (2006 : 17 163 \$).

20. RÉGIME DE RETRAITE

DESCRIPTION DU RÉGIME

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen de fin de carrière. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Elle évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle a été produite en date du 31 décembre 2005 et la prochaine évaluation actuarielle sera produite en date du 31 décembre 2008.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établies par calculs actuariels à partir des hypothèses les plus probables de la direction et extrapolées à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

TOTAL DES PAIEMENTS EN ESPÈCES

Le total des paiements en espèces au titre du régime de retraite pour 2007 est constitué des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et s'est chiffré à 155 586 \$ (2006 : 133 581 \$).

RÉGIME À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du régime pour les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 :

	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées	(3 223 835) \$	(3 208 949) \$
Juste valeur des actifs du régime	3 418 018	3 180 643
Situation de capitalisation (déficit)	194 183	(28 306)
Perte actuarielle nette non amortie	1 162	221 314
ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	195 345 \$	193 008 \$

53

COMPOSITION DES ACTIFS DU RÉGIME

	2007	2006
CATÉGORIE D'ACTIFS		
Titres de capitaux propres	48,7 %	47,3 %
Titres de créances	51,3 %	52,7 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Les pourcentages moyens pondérés découlant des hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des prestations de la Société sont les suivants :

	2007	2006
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,5 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	5,5 %	5,0 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime	6,0 %	6,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit :

	2007	2006
Charge de l'exercice	153 249 \$	137 699 \$
Cotisations de l'employeur	155 586 \$	133 581 \$
Cotisations des employés	67 327 \$	57 890 \$
Prestations versées	35 287 \$	31 126 \$

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique le coût et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société :

	2007		2006	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
PLACEMENTS À LONG TERME :				
Actifs désignés disponibles à la vente				
Actions ordinaires de sociétés ouvertes	8 733 539 \$	8 738 652 \$ ⁽²⁾	6 246 161 \$	7 877 516 \$ ⁽²⁾
Actions ordinaires d'une société privée	150 000	- ⁽⁴⁾	-	-
	8 883 539 \$	8 738 652 \$	6 246 161 \$	7 877 516 \$
Prêts et créances				
Débentures non convertibles de sociétés privées	600 000 \$	600 000 \$ ⁽³⁾	200 000 \$	234 951 \$ ⁽³⁾
Effet à recevoir	32 624 ⁽¹⁾	29 089 ⁽³⁾	48 936 ⁽¹⁾	42 038 ⁽³⁾
	632 624 \$	629 089 \$	248 936 \$	276 989 \$
Actifs détenus ou désignés à des fins de transaction				
Obligations gouvernementales et de sociétés ouvertes	3 773 373 \$	3 731 292 \$	3 996 738 \$	3 993 576 \$
Bons de souscription de sociétés ouvertes	-	249 875 ⁽²⁾	-	752 033 ⁽²⁾
	3 773 373 \$	3 981 167 \$	3 996 738 \$	4 745 609 \$
Placements détenus jusqu'à leur échéance				
Obligations gouvernementales	2 952 550 \$ ⁽¹⁾	2 942 174 \$	- \$	- \$
Ne pouvant être estimés⁽⁴⁾	185 922 \$	- \$	399 894 \$	- \$

⁽¹⁾ Pour les catégories de placements dont le coût est supérieur à la juste valeur, la direction prévoit recouvrer leur coût.

⁽²⁾ La juste valeur des actions des sociétés ouvertes est établie sur la base du cours acheteur de fermeture à la date du bilan. Quant aux bons de souscription de sociétés ouvertes, la juste valeur est établie selon la méthode Black & Scholes.

⁽³⁾ Les justes valeurs des débentures non convertibles de sociétés privées et de l'effet à recevoir ont été déterminées selon la méthode de la valeur actualisée des flux monétaires futurs à des taux d'intérêts de 12,5% et de 8,0% respectivement, ce qui représente les taux du marché à la date du bilan pour des placements similaires.

⁽⁴⁾ La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de placement.

55

22. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

La Société conclut des contrats visant ses instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives dans le cadre de ses activités d'investissement.

RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CHANGE

La Société est exposée au risque de change en raison d'encaisse et de placements à long terme libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2007, les actifs financiers libellés en devises américaines totalisent 2 310 887 \$ US (1 360 143 \$ US au 31 décembre 2006).

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'avance à la société satellite, les débentures non convertibles, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés ouvertes portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Société au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc la Société à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de la Société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

RISQUE DE CRÉDIT

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de la Société exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Société est exposée.

Comptes clients :

Le risque de crédit de la Société provient principalement des comptes clients. La Société n'exige pas de garantie de ses clients. La politique de la Société consiste à soumettre chaque client à une procédure de vérification de son crédit. De plus, le solde de chaque client est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Société aux créances douteuses n'est pas importante.

Avance à une société satellite et débentures non convertibles :

Les soldes de l'avance à une société satellite et des débentures non convertibles ainsi que l'encaissement des intérêts qui y sont liés sont analysés trimestriellement. Au 31 décembre 2007, la direction estime que le risque de crédit de la Société relatif à ses actifs financiers est faible et, de ce fait, aucune provision pour moins-value durable n'a été comptabilisée.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunt bancaire d'un montant autorisé suffisant. La Société établit des prévisions budgétaires trimestriellement afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers (notes 6 et 14), qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles à l'exception de la vente des actifs destinés à la vente décrite à la note 12 qui fut conclue hors du cours normal des activités et mesurée à la valeur comptable. Les autres opérations conclues dans le cours normal des activités ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

24. ÉVENTUALITÉS

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Un ancien employé de la Société et son épouse poursuivent un administrateur de la Société pour atteinte à la réputation, perte de revenu et autres préjudices. Le montant des poursuites totalise 800 000 \$ dont 750 000 \$ solidairement avec la Sûreté du Québec. Les administrateurs de la Société sont d'avis que cette poursuite est non fondée et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

Une convention d'indemnité a été signée le 26 février 1993 entre Ressources MSV inc. (MSV), la Société et Westminer Canada Limited (Westminer), indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant un site minier. La restauration éventuelle du site minier fut évaluée en 1994 à 4 300 000 \$ par une firme d'ingénieurs-conseils. Un fonds de restauration a été constitué pour ce faire et Westminer et MSV y ont versé ce montant. Les sommes versées sont détenues en fidéicommiss et ne sont pas incluses dans les états financiers. En 1999, une réévaluation a estimé à 3 212 050 \$ les coûts de restauration du site. Le montant total des travaux de restauration effectués depuis la création du fonds environnemental s'élève à 1 270 366 \$. La valeur du fonds est de 4 400 845 \$ au 31 décembre 2007. La direction de la Société est d'avis que les fonds cumulés sont suffisants pour procéder aux travaux de restauration à venir. Cette convention prévoit également que la Société pourrait être tenue de contribuer pour 50 % à tout déficit ou bénéficier de 50 % de tout surplus une fois les travaux de restauration effectués. MSV s'est engagée à verser à la Société une redevance de 0,375 \$ la tonne de minerai usiné et une redevance additionnelle de 0,25 \$ la tonne si la valeur nette (NSR) par tonne est supérieure à 70 \$.

La Société est propriétaire de terrains qui nécessitent des travaux de décontamination. Ces derniers ont débuté au cours de l'exercice 2005 et la Société a effectué des travaux au coût total de 280 896 \$ dont 96 521 \$ au cours du présent exercice (2006 : 106 558 \$). Au 31 décembre 2007, le solde de la provision représentant le coût total des travaux pour le prochain exercice s'élève à 109 000 \$. Ces travaux comprennent la réalisation d'une nouvelle expertise en 2008 afin d'établir, s'il y a lieu, la suite du plan de réhabilitation.

57

La Société a signé deux ententes avec Transports Canada en vertu du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour un montant maximum de 438 357\$ aux fins d'acquisition d'équipements mobiles. Ces ententes échéant en 2009 et 2011 prévoient que la Société s'engage à exploiter ledit aéroport pendant une période de 10 ans. Advenant le non-respect de cette condition, la Société se verra dans l'obligation de rembourser un montant établi en fonction de la durée restante de ces ententes. Au 31 décembre 2007, le montant total du passif éventuel découlant de ces ententes est de 105 891 \$.

25. ENGAGEMENTS

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le bénéfice réalisé devra être remis au gouvernement du Québec.

26. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

58



CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

1. PRÉAMBULE

- 1.1. Les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales se dotent d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 1.2. Les personnes déjà régies par des normes d'éthique ou de déontologie en vertu de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1) sont de plus soumises au présent code d'éthique et de déontologie lorsqu'elles occupent des fonctions d'administrateurs publics.
- 1.3. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de l'organisme ou de l'entreprise, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs publics : elles les explicitent et les illustrent de façon indicative. Elles traitent notamment :

- des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs publics;
- de l'identification de situations de conflit d'intérêts;
- des devoirs et obligations des administrateurs publics même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.

- 1.4. Dans les soixante (60) jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit produire au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe A.
- 1.5. La Société et ses filiales prendront les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs publics en application du présent règlement.
- 1.6. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

2. DÉFINITIONS

- 2.1. Sont visés par le présent code d'éthique et de déontologie :
 - les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James;
 - les personnes ayant été membres du conseil d'administration de la Société pendant une période de une (1) année suivant la fin de leur mandat;
 - les membres du conseil d'administration des filiales de la Société de développement de la Baie-James.
- 2.2. Administrateur : désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps, au sein de la Société ou de l'une de ses filiales.
- 2.3. Conseil : désigne le conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales.
- 2.4. Entreprise : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques. Toutefois ceci ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité dans les objets de la Société.

60

- 2.5 Entreprise liée : désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation.
- 2.6 Filiales de la Société : toute filiale détenue à plus de 50 % par la Société de développement de la Baie-James.
- 2.7 Premier dirigeant : le président-directeur général de la Société de développement de la Baie-James ou d'une de ses filiales.
- 2.8 Société : la Société de développement de la Baie-James ou une de ses filiales.

3. ÉNONCÉS DE PRINCIPES

- 3.1 Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics.
- 3.2 Les administrateurs de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.
Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

4. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 4.1. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le règlement, ainsi que ceux établis dans le code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
L'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.
- 4.2 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.
- 4.3 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
- 4.4 Le président du conseil d'administration, le président-directeur général de la Société ou d'une filiale de celle-ci et l'administrateur à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 4.5 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation qui jette un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec une loyauté sans partage.
Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
Sous réserve de l'article 4.6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

4.6 L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société ou d'une de ses filiales dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

4.7 L'administrateur doit remettre au secrétaire de la Société, dans les soixante (60) jours de sa nomination, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- le nom de toutes les entreprises dans lesquelles il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre;
- le nom de toutes entreprises dans lesquelles il exerce des fonctions ou dans lesquelles il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial;
- au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la Société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur ou dirigeant.

4.8 L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes précédents ne trouvent pas d'application, doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au secrétaire. L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les soixante (60) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article seront traitées de façon confidentielle par le secrétaire.

4.9 Le secrétaire tient à la disposition des membres du conseil, les déclarations reçues en application à l'article précédent.

4.10 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société ou de l'une de ses filiales avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

4.11 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

4.12 L'administrateur à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes à but non lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société qui détient 100% pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.

- 4.13 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
- 4.14 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 4.15 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
- 4.16 Sous réserve du présent code, l'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.
- 4.17 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de ses filiales.
- 4.18 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou une filiale pour laquelle il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou une de ses filiales pour laquelle il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
Les administrateurs ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.
- 4.19 Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs et dirigeants de la Société et de ses filiales.

5. ACTIVITÉS POLITIQUES

- 5.1 L'administrateur à temps plein, le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire du Conseil exécutif.
- 5.2 Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
- 5.3 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 5.4 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 5.5 L'administrateur à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 5.3 ou à l'article 5.4 a droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 5.6 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.
Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.

- 5.7 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

6. RÉMUNÉRATION

- 6.1 L'administrateur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise.
- 6.2 Un administrateur ou toute autre personne employée par la Société qui occupe des fonctions d'administrateur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par la Société pour :
- détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs;
 - bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur ou ce dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur ou du dirigeant au sein de l'entreprise liée;
 - bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas de fonction à plein temps au sein de cette entreprise liée; ou
 - bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.
- 6.3 L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
- 6.4 L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.
- Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
- 6.5 Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.
- 6.6 Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
- L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficiées jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

- 6.7 L'exercice à temps plein d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 6.3 à 6.5.
- 6.8 Pour l'application des articles 6.3 à 6.5, «secteur public» s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 6.3 et 6.4 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

7. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 7.1 Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public.

Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité compétente pour agir à l'égard du président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise sauf s'il en est lui-même le président.

- 7.2 L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
- 7.3 L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
- Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi, au présent règlement ou au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.
- 7.4 Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire associé visé à l'article 7.1, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.
- 7.5 La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
- 7.6 Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

MENTIONS LÉGALES

La Société de développement de la Baie-James applique les dispositions suivantes dans tous ses établissements d'affaires et endroits publics sous son autorité directe :

- Charte de la langue française;
- Loi sur le tabac;
- Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

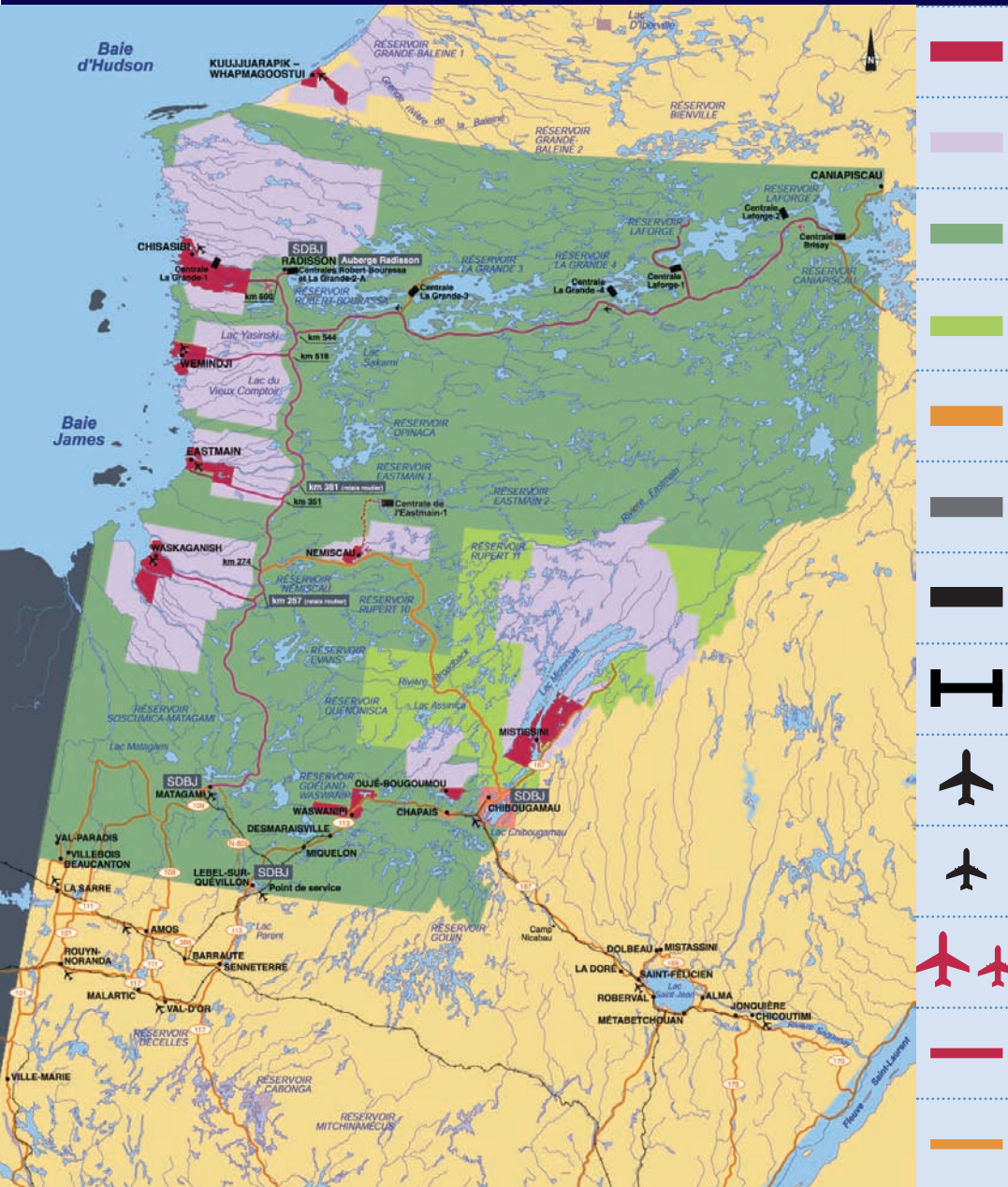
ISBN : 978-2-9810538-0-0 (copie imprimée)
978-2-9810538-1-7 (copie PDF)

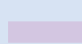


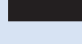

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2008

66

CARTE DU TERRITOIRE



-  Terre de catégorie I
-  Terre de catégorie II
-  Terre de catégorie III
-  Réserve faunique
-  Territoire municipalisé
-  Bureaux de la SDBJ
-  Centrale hydroélectrique
-  Chemin de fer
-  Aéroport
-  Aérodrome
-  Aéroport et aérodrome sous la responsabilité de la SDBJ
-  Routes sous la responsabilité de la SDBJ
-  Autres routes

SIÈGE SOCIAL

CHIBOUGAMAU

462, 3^e rue, bureau 10

Chibougamau (Québec) G8P 1N7

Téléphone : 418 748-7777

Télécopieur : 418 748-6868

chi@sdbj.gouv.qc.ca

BUREAU

MATAGAMI

110, boulevard Matagami, C.P. 970

Matagami (Québec) J0Y 2A0

Téléphone : 819 739-4717

Télécopieur : 819 739-4329

mat@sdbj.gouv.qc.ca

BUREAU

RADISSON

Complexe SDBJ

101, Place Gérard-Poirier, C.P. 660

Radisson (Québec) J0Y 2X0

Téléphone : 819 638-8411

Télécopieur : 819 638-8838

rad@sdbj.gouv.qc.ca

**Société
de développement
de la Baie-James**



www.sdbj.gouv.qc.ca



Sources Mixtes

Groupe de produits issu de forêts
 bien gérées, de sources contrôlées
 et de bois ou fibres recyclés.

www.fsc.org Cert no. SGS-COC-2332
 © 1996 Forest Stewardship Council